

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



NORD VAUDOIS  
INCENDIE ET SECOURS

SERVICE DE DÉFENSE  
INCENDIE ET SECOURS  
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

[www.sdisnv.ch](http://www.sdisnv.ch)

## TABLE DES MATIÈRES

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>I. Avant-propos</b>                                   | <b>4</b>             |
| <b>II. Le SDIS régional du Nord vaudois</b>              | <b>5</b>             |
| <b>0. Gouvernance</b>                                    | <b>6</b>             |
| 0.1 Vue d'ensemble                                       | 6                    |
| 0.2 Le Conseil intercommunal (CI)                        | 6                    |
| 0.3 Le Comité de direction (CoDir)                       | 7                    |
| 0.4 La Commission de gestion (CoGe)                      | 8                    |
| 0.5 L'État-major (EM)                                    | 8                    |
| 0.6 Révision du Règlement du SDIS NV                     | 9                    |
| 0.7 Groupe de travail sur le fonctionnement des DAP      | 10                   |
| 0.8 Les grands projets                                   | 10                   |
| <b>1. Personnel</b>                                      | <b>12</b>            |
| 1.1 Effectif global                                      | 12                   |
| 1.2 Promotions et nominations                            | 13                   |
| 1.3 Anciennetés  | 14                   |
| 1.4 Départs  | 15                   |
| 1.5 Recrutement  | 18                   |
| 1.6 Perspectives 2016                                    | 19                   |
| <b>2. Renseignement</b>                                  | <b>20</b>            |
| 2.1 Le renseignement à la base de la préparation         | 20                   |
| 2.2 Les dossiers d'intervention                          | 20                   |
| 2.3 Le géoportail  | 22                   |
| 2.4 Perspectives 2016                                    | 23                   |
| <b>3. Opérationnel</b>                                   | <b>24</b>            |
| 3.1 Disponibilité opérationnelle et standard de sécurité | 24                   |
| 3.2 Services de permanence                               | 24                   |
| 3.3 Défense incendie et secours                          | 25                   |
| 3.4 Services de prévention                               | 31                   |
| 3.5 Police du feu  | 31                   |
| 3.6 Autres prestations diverses                          | 32                   |
| <b>3.7 Perspectives 2016</b>                             | <b>34</b>            |
| <b>4. Logistique</b>                                     | <b>35</b>            |
| 4.1 Organisation régionale                               | 35                   |
| 4.2 Personnel  | 35                   |
| 4.3 Fonctionnement                                       | 36                   |
| 4.4 Infrastructures                                      | 36                   |
| 4.5 Véhicules  | 37                   |
| 4.6 Matériel d'intervention                              | 40                   |
| 4.7 Équipement personnel                                 | 41                   |
| 4.8 Perspectives 2016                                    | 42                   |
| <b>5. Partenaires</b>                                    | <b>43</b>            |
| 5.1 Des partenaires de qualité                           | 43                   |
| 5.2 Brochure d'information                               | 43                   |
| 5.3 Couverture médiatique                                | 43                   |
| 5.4 Téléthon   | 44                   |
| 5.5 Autres partenariats                                  | 44                   |
| 5.6 Perspectives 2016                                    | 45                   |
| <b>6. Système d'information et communication</b>         | <b>46</b>            |
| 6.1 L'importance de la communication                     | 46                   |
| 6.2 Site Internet  | 46                   |
| 6.3 Informatique   | 47                   |
| 6.4 Perspectives 2016                                    | 47                   |
| <b>7. Formation</b>                                      | <b>48</b>            |
| 7.1 Les besoins en formation                             | 48                   |
| 7.2 Compagnie formation DPS                              | 49                   |
| 7.3 Formation des sites DPS et des sections DAP          | 50                   |
| 7.4 Formation protection respiratoire                    | 51                   |
| 7.5 Cours cantonaux et fédéraux                          | 53                   |
| 7.6 Collège des instructeurs fédéraux                    | 54                   |
| 7.7 Perspectives 2016                                    | 55                   |
| <b>8. Finances</b>                                       |                      |
| <b>Rapport de gestion</b>                                | <b>cahier séparé</b> |

## I. AVANT-PROPOS

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous tenez entre vos mains le premier rapport d'activité du Service de défense incendie et secours (SDIS) régional du Nord vaudois. Ce rapport est le fruit du travail commun de l'ensemble des membres de l'État-major afin de relater avec le plus d'exactitude et de précision les faits et évènements qui ont occupé et marqué le SDIS Nord vaudois durant l'année 2015.

Les activités du SDIS Nord vaudois sont tellement nombreuses qu'il est impossible de toutes les relater dans ce document. Un tri sévère a donc été effectué parmi les exercices, cours cantonaux, interventions, séances internes, visites, inspections, services de prévention, inaugurations ou encore journées familiales, afin de fournir une vue d'ensemble pertinente des activités.

Ce rapport d'activité joue ainsi un triple rôle :

- Un rôle d'information : tout d'abord à l'attention des communes membres du SDIS qui le financent afin de garantir la défense incendie et le secours sur leur territoire. À l'ensemble des membres du SDIS qui n'ont pas nécessairement la vue d'ensemble de toutes les activités et, finalement, aux partenaires et au grand public. Le SDIS n'est pas une entité secrète, bien au contraire, c'est un service public que le citoyen est en droit de connaître.

- Un rôle d'archivage : ce rapport est un témoin du passé, une archive très précieuse pour le SDIS Nord vaudois et ses différents membres. C'est l'occasion d'ancrer dans l'histoire les éléments marquants de 2015 pour les générations à venir.
- Un rôle de bilan : en se forçant à rechercher, décrire et analyser les activités passées, c'est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée. C'est l'occasion de se comparer, comme par exemple avec le standard cantonal de sécurité, d'identifier les bons processus de ceux qui méritent d'être améliorés, ceci afin de se remettre en question et de s'interroger sur la manière de fonctionner. C'est l'opportunité, en étudiant le passé, d'influencer le présent pour construire le futur, avec une meilleure efficience.

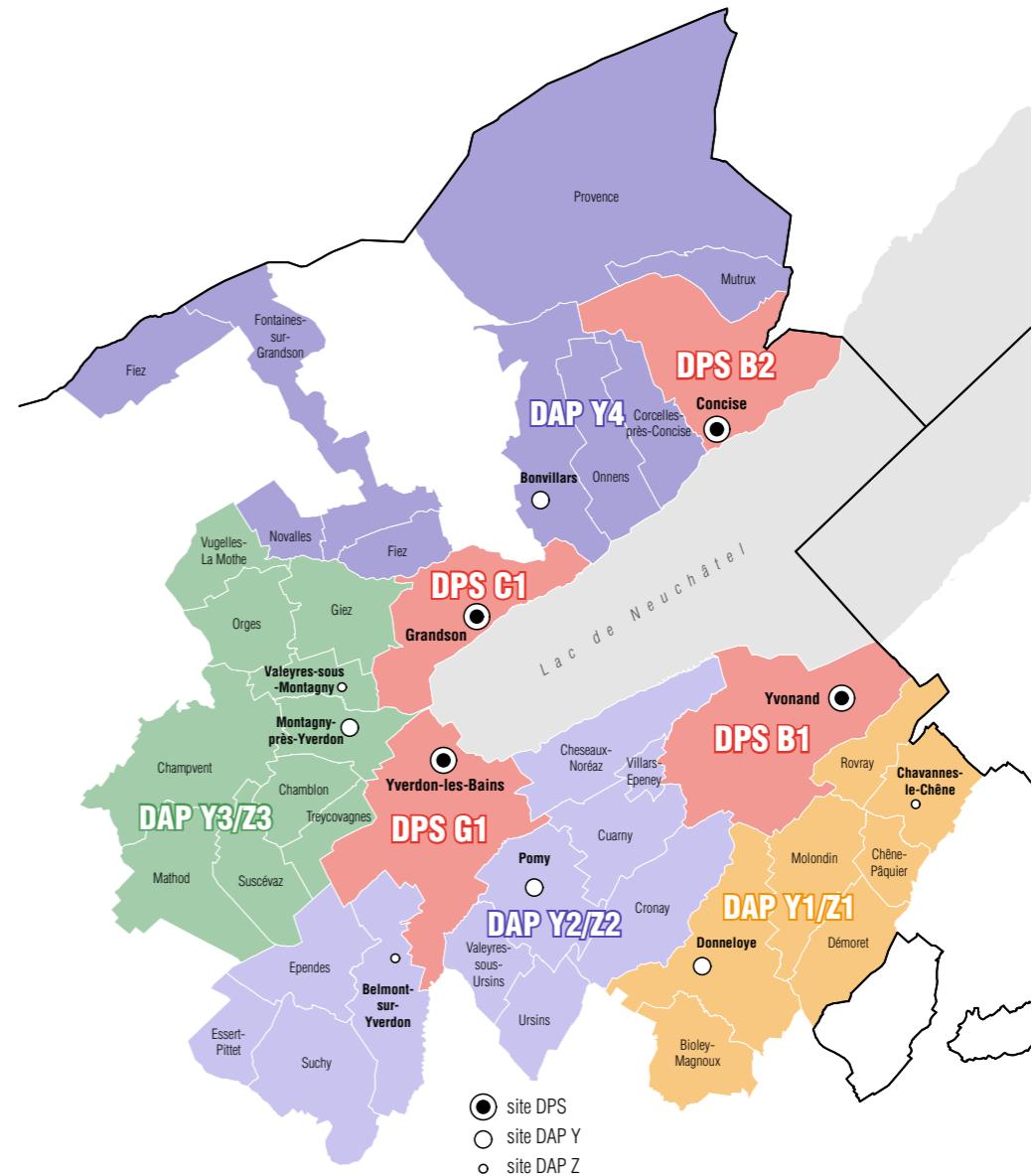
La disposition des chapitres du rapport reflète la structure de fonctionnement du nouvel État-major, selon les domaines de base de conduite F1 à F8. En débutant avec la gouvernance du SDIS, toutes les explications y relatives sont fournies. Le chapitre 8, sur les finances, fait l'objet d'un document séparé du rapport d'activité, intitulé rapport de gestion, ce dernier devant être approuvé par le Conseil intercommunal.

Le Comité de direction et l'État-major vous souhaitent une excellente lecture et se réjouissent de recevoir vos éventuels commentaires à info@sdisnv.ch.

## II. LE SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

Le SDIS offre quatre types de prestations externes, à savoir :

- La défense incendie et le secours selon les critères de la LSDIS
- Les services de prévention tels que gardes pour des manifestations
- La police du feu (pour la ville d'Yverdon-les-Bains uniquement)
- Autres prestations diverses



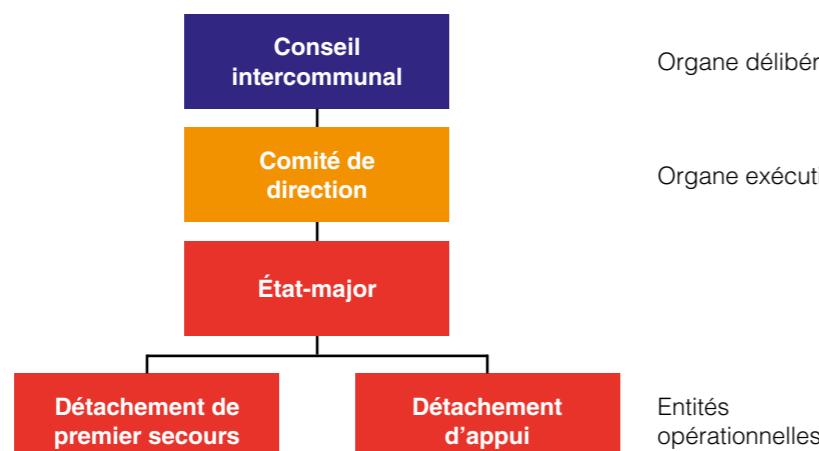
<sup>1</sup> Au sens des art 112 à 127 de la Loi sur les communes (LC) RSV 175.11.

<sup>2</sup> RSV 963.15.

## 0. GOUVERNANCE

### 0.1 VUE D'ENSEMBLE

La gouvernance du SDIS NV est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission



de gestion, puis d'un État-major (organe opérationnel) qui dirige les deux détachements de premier secours et d'appui.

### 0.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)

Le bureau du CI se constitue comme suit :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Président</b>               | <b>Amadio Santacroce</b><br>Municipal • Mathod |
| <b>Vice-Président</b>          | <b>Patrick Grin</b><br>Municipal • Pomy        |
| <b>Secrétaire hors conseil</b> | <b>Valérie Outemzabet</b>                      |

À la fin de l'année 2015, le CI (40 membres) se compose des représentants suivants :

|                |  |   |   |
|----------------|--|---|---|
| <b>Membres</b> | <b>Eric Scheibler</b><br>Municipal • Belmont-sur-Yverdon   | <b>Rémy Perrin</b><br>Municipal • Épendes               | <b>Johny Favre</b><br>Syndic • Provence         |
|                | <b>Christian Meystre</b><br>Municipal • Biolley-Magnoux    | <b>Pierre-Alain Matile</b><br>Municipal • Essert-Pittet | <b>Vincent Despland</b><br>Municipal • Rovray   |
|                | <b>Philippe Corthésy</b><br>Municipal • Bonvillars         | <b>Didier Fardel</b><br>Syndic • Fiez                   | <b>Catherine Nicolet</b><br>Municipale • Suchy  |
|                | <b>Jean-Pierre Blanc</b><br>Municipal • Chamblon           | <b>Xavier Bösiger</b><br>Municipal • Fontaines          | <b>Pierre-André Tharin</b><br>Syndic • Suscévaz |
|                | <b>Nicolas Perret</b><br>Municipal • Champvent             | <b>Hervé Kemmling</b><br>Municipal • Giez               | <b>José Souto</b><br>Municipal • Treycovagnes   |
|                | <b>Sébastien Mercier</b><br>Municipal • Chavannes-le-Chêne | <b>François Payot</b><br>Syndic • Grandson              | <b>Patrick Marrel</b><br>Municipal • Ursins     |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Vincent Pochon</b><br>Municipal • Chêne-Paquier       | <b>Christian Rochat</b><br>Municipal • Mathod       | <b>Christian Bruand</b><br>Municipal • Valeyrès-sous-Montagny |
| <b>Jean-Marc Tâche</b><br>Municipal • Cheseaux-Noréaz    | <b>Pierre-Alain Lunardi</b><br>Municipal • Montagny | <b>Valérie Salomon</b><br>Municipale • Valeyrès-sous-Ursins   |
| <b>Viviane Bignens</b><br>Municipale • Concise           | <b>Christian Cosendai</b><br>Municipal • Molondin   | <b>Michel Cornamusaz</b><br>Municipal • Villars-Epeney        |
| <b>Denis Payot</b><br>Municipal • Corcelles-près-Concise | <b>François Vaillancourt</b><br>Municipal • Mutrux  | <b>Philippe Mottaz</b><br>Municipal • Vugelles-la-Mothe       |
| <b>Pierre Viquerat</b><br>Municipal • Cronay             | <b>André Guillet</b><br>Syndic • Novelles           | <b>Marianne Savary</b><br>Municipale • Yverdon-les-Bains      |
| <b>Fredy Christin</b><br>Municipal • Cuarny              | <b>Alain Portner</b><br>Syndic • Onnens             | <b>Philippe Moser</b><br>Syndic • Yvonand                     |
| <b>Rolf Christen</b><br>Municipal • Démoret              | <b>Claude Chatelain</b><br>Municipal • Orges        |   |
| <b>Pierre Billaud</b><br>Municipal • Donneloye           | <b>Patrick Grin</b><br>Municipal • Pomy             |   |

Le CI a tenu trois assemblées durant lesquelles les décisions suivantes ont été prises :

- Le 17 mars à Mathod : élection de Mme Valérie Jaggi Wepf (Yverdon-les-Bains) comme Présidente du CoDir et Mme Erika Prina-Howald (Grandson) comme membre du CoDir, suite aux départs de M. Jean-Daniel Carrard (Yverdon-les-Bains) et M. François Payot (Grandson).
- Le 10 juin à Ependes : approbation des comptes 2014.
- Le 7 octobre à Suchy : approbation du budget 2015, de la révision du règlement du SDIS NV avec entrée en vigueur au 01.01.2016 et désignation de la commission pour l'établissement du règlement du CI : M. François Payot (Grandson), M. José Souto (Treycovagnes), M. Patrick Grin (Pomy), M. Jean-Michel Pache (Donneloye) et Mme Viviane Bignens (Concise).

### 0.3 LE COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Le CoDir est composé comme suit :

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Présidente</b>             | <b>Valérie Jaggi Wepf</b><br>Municipale • Yverdon-les-Bains<br>Sécurité publique, SDIS, OrPCI, mobilité |
| <b>Vice-Président</b>         | <b>Jean-Marc Ballif</b><br>Syndic • Cuarny  |
| <b>Membres</b>                | <b>Marc-André Burkhard</b><br>Municipal • Yverdon-les-Bains<br>Travaux et environnement                 |
|                               | <b>Gloria Capt</b><br>Municipale • Yverdon-les-Bains<br>Urbanisme et bâtiments                          |
|                               | <b>Olivier David</b><br>Municipal • Yvonand<br>Forêts, domaines, service du feu, OrPCI                  |
|                               | <b>Erika Prina-Howald</b><br>Municipale • Grandson<br>Écoles et sécurité                                |
| <b>Secrétaire hors comité</b> | <b>Jean-Claude Ruchet</b><br>Municipal • Yverdon-les-Bains<br>Jeunesse et cohésion sociale              |
|                               | <b>Barbara Giroud</b>   |

Le CoDir s'est réuni à dix reprises en 2015. Il a déposé trois rapports qui sont : le PR15.01CD en date du 17 avril concernant les comptes 2014, le PR 15.02CD en date du 25 août concernant le budget 2016 et le

PR15.03CD en date du 11 septembre concernant la révision du règlement du SDIS NV.

Le CoDir a également procédé aux nominations des officiers et des nouveaux membres EM du SDIS NV.

#### 0.4 LA COMMISSION DE GESTION (COGE)

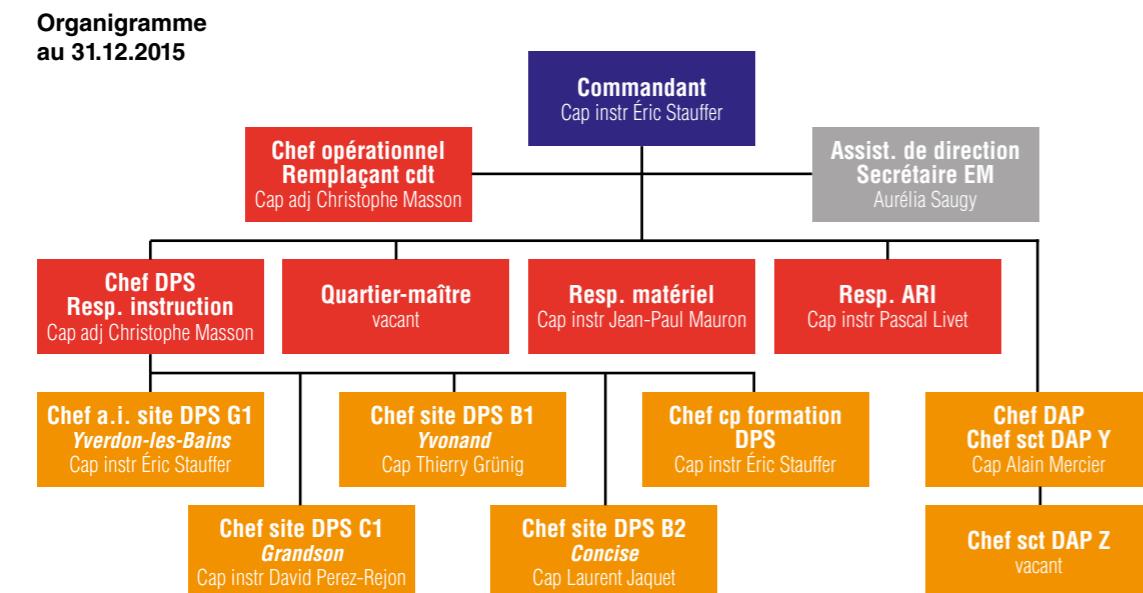
La commission de gestion est élue par le CI à chaque début de législature et pour la durée de celle-ci.

|                       |   |   |  |
|-----------------------|---|---|--|
| <b>Président</b>      | <b>Pierre-André Tharin</b><br>Syndic • Suscévaz             |   |  |
| <b>Vice-Président</b> | <b>M. Denis Payot</b><br>Municipal • Corcelles-près-Concise |   |  |
| <b>Membres</b>        | <b>Patrick Marrel</b><br>Municipal • Ursins                 | <b>Hervé Kemmling</b><br>Municipal • Giez | <b>Nicolas Perret</b><br>Municipal • Champvent |

Elle a rencontré le CoDir à deux reprises, soit le 16 avril pour traiter des comptes 2014 et le 25 août pour traiter du budget 2016.

#### 0.5 L'ÉTAT-MAJOR (EM)

L'État-major a débuté l'année composé de 11 membres. Le Lt col Jean-Michel Benay a fait valoir ses droits à la retraite au 30.05.2015 (fonction de chef de service) et a passé le commandement du SDIS à son successeur, le Cap instr Éric Stauffer en date du 13.03.2015. Le Quartier-maître, le Cap Olivier Jaquier a démissionné début 2015. Finalement, le Chef de site G1, le Cap Eric Morleo, a également donné sa démission en date du 18.10.2015. Les fonctions de Chef cp formation DPS et de Chef site DPS G1 ont été assurées a.i. par le nouveau Commandant.

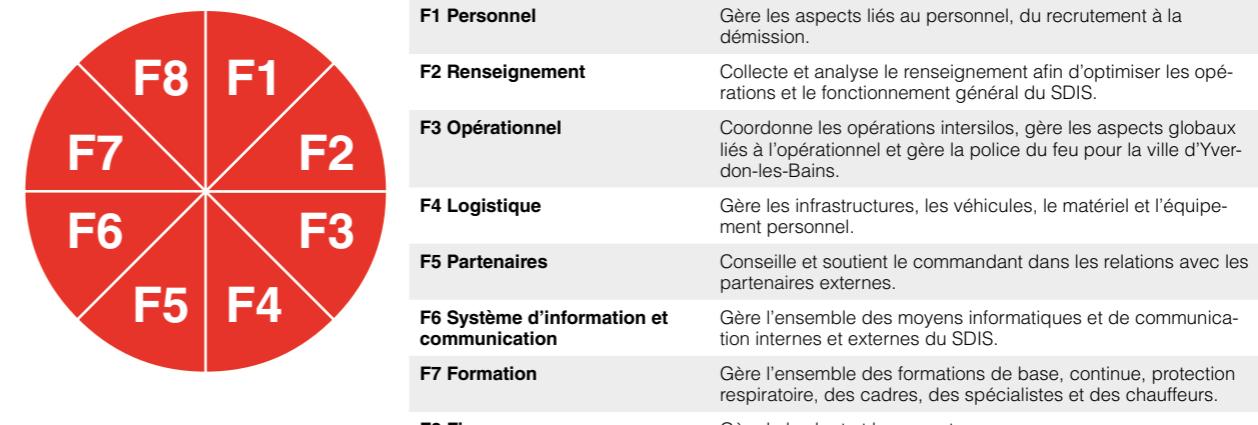
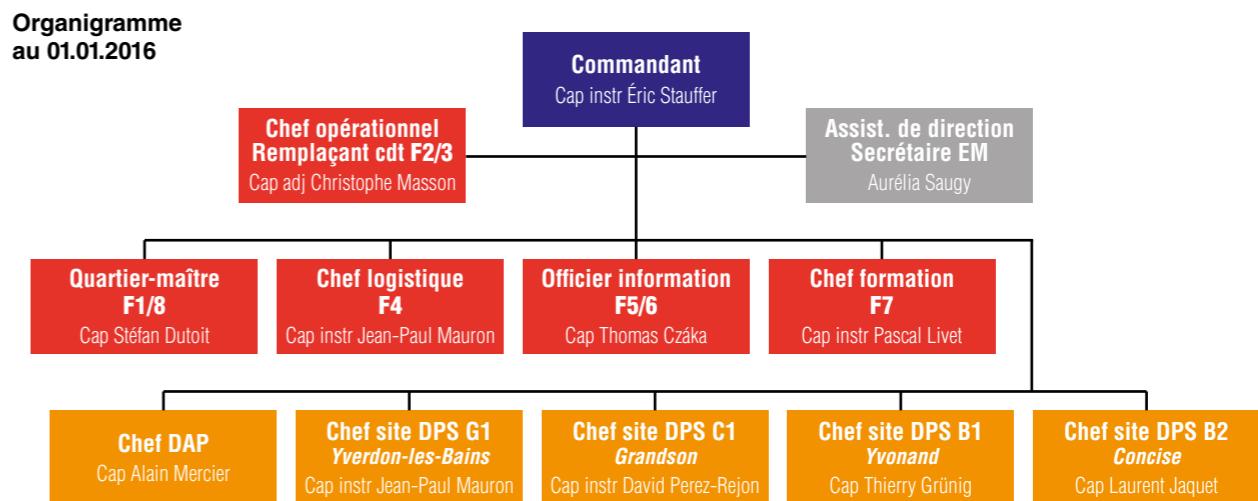


Un processus de réflexion a débuté courant 2015 concernant la restructuration de l'EM, afin de mieux répondre aux défis actuels et futurs du SDIS. Cette démarche a débouché sur la proposition d'un nouvel organigramme qui a fait l'objet d'une révision du Règlement du SDIS avec une entrée en vigueur au 01.01.2016. Cette révision de l'EM a permis de réduire la représentation à 11 fonctions tout en y incluant l'intégralité des domaines transversaux. Les places vacantes ont fait l'objet de mises au concours fin 2015.

La structure proposée repose sur le concept continental d'état-major, une structure moderne utilisée dans la plus grande partie des systèmes militaires et policiers à travers le monde. Il s'agit d'une structure éprouvée, stable, exhaustive permettant à toute entité de résister et de s'adapter aux défis actuels et futurs.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Plt Stéfan Dutoit a été nommé à la fonction de Quartier-maître (F1/8) et le Plt Thomas Czákà à la fonction d'officier information (F5/6), tous

deux avec le grade de capitaine. Le Cap instr Pascal Livet a repris la fonction de Chef formation (F7) afin de délester le Cap adj Christophe Masson qui a repris la direction de la police du feu et du domaine renseignement (F2). Finalement, le Chef DAP et les quatre chefs de site DPS constituent les cinq silos opérationnels, directement subordonnés au Commandant. À ce titre, le Cap instr Jean-Paul Mauron a repris la direction du site DPS d'Yverdon-les-Bains en plus de sa fonction de Chef logistique.



#### 0.6 RÉVISION DU RÈGLEMENT DU SDIS NV

En date du 7 octobre 2015, le Conseil intercommunal a accepté la révision du règlement du SDIS NV, dont les points principaux sont :

- Art 5 : changement de la composition de l'État-major, dans le respect de l'art 18 RLSDIS<sup>1</sup>, tel que décrit dans le paragraphe précédent.
- Art 11 : adaptation des sections du DAP suite à sa réorganisation.
- Art 12 : révision des conditions d'incorporation dans le but d'éviter celle de personnes dont le parcours de vie n'est pas compatible avec la fonction de servant public, obligation de fournir un extrait de casier judiciaire.

<sup>1</sup> Règlement d'application de la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSV 963.15.1).

- Art 15 : adaptation visant à refléter la pratique et inclure la campagne de recrutement cantonale.
- Art 16 : toilettage général de l'article en citant les points dans un ordre de progression logique, insertion de la notion de secret de fonction.

## 0.7 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FONCTIONNEMENT DES DAP

Le groupe de travail sur le fonctionnement des DAP s'est réuni à une seule reprise le 17 février 2015. Pour rappel, ce GT a été mis sur pied sous l'impulsion des autorités politiques de certaines communes pour étudier et adapter la structure des DAP qui ne donnait pas satisfaction.

Sa composition est :

M. Jean-Daniel Carrard, Président du CoDir jusqu'au 17.03.2015

Mme Valérie Jaggi-Wepf, Présidente du CoDir dès le 17.03.2015

M. Jean-Marc Ballif, Vice-Président du CoDir

M. Stéphane Baudat, Syndic de Treykovagnes

M. Pierre-Alain Lunardi, Municipal de Montagny-près-Yverdon

M. Nicolas Perret, Municipal à Champvent

M. Pierre Billaud, Municipal à Donneloye

Mme Catherine Nicolet, Municipale à Suchy

Lt col Jean-Michel Benay, Commandant du SDIS jusqu'au 13.03.2015

Cap instr Éric Stauffer, Commandant du SDIS dès le 13.03.2015

- Révision générale de l'orthographe, syntaxe et terminologie.

Cap Alain Mercier, Chef DAP

Cap Christian Cochet, Chef section DAP Y5 Montagny-près-Yverdon

Cap Philippe Magnenat, Chef section DAP Y3 Belmont-sur-Yverdon

Four Patrick Marrel, DAP Y2 Pomy

Le GT a permis de restructurer l'organisation des sections DAP en n'obligeant plus les sapeurs-pompiers à rejoindre une section Y ou Z en fonction de leur lieu d'habitation, mais plutôt en fonction de l'engagement qu'ils désirent mettre pour le SDIS. Dès lors, quatre régions ont été créées avec chacune une section Y et une section Z (à l'exception de la région 4). Le DAP compte actuellement sept sections (deux de moins qu'en 2014), dont quatre de type Y (alarmées) et trois de type Z (alarmables). Le nombre et l'emplacement des locaux ont été revus. Au 31.12.2015, le DAP dispose donc de sept locaux, à savoir Y1 Donneloye, Y2 Pomy, Y3 Montagny-près-Yverdon, Y4 Bonvillars, Z1 Chavannes-le-Chêne, Z2 Belmont-sur-Yverdon et Z3 Valeyrès-sous-Montagny.

L'effectif initial du DAP de 247 sapeurs a fortement diminué, puisque plus d'une centaine de démissions ont été enregistrées. Il convient aussi de souligner qu'il a été possible de recruter 12 personnes pour les sections DAP.

## Projets ponctuels

|            |   |   |            |
|------------|---|---|------------|
| BARRACK    | Extension de la caserne C1 existante dans le cadre de la construction de la centrale de chauffe ou construction d'une nouvelle caserne C1 déportée  | Projet en cours   | F4<br>C C1 |
| CADENAS    | Révision complète et harmonisation des accès aux casernes et locaux du SDIS   | Projet en attente de ressource                                | F4         |
| DINERO     | Révision de la directive sur les soldes et indemnités   | Projet en cours, fin prévue avec l'élaboration du budget 2017 | F8         |
| HERALDIC   | Harmonisation des marquages des casernes et des véhicules du SDIS   | Marquage des locaux DAP et des remorques à terminer en 2016   | F4         |
| HUGO BOSS  | Renouvellement de la tenue de sortie officier, harmonisation des tenues de travail des miliciens et des permanents  | Fin du projet prévue dans le premier semestre 2016            | F4         |
| NAC        | Intégration du nouveau véhicule Cobra Ydon 192  | Projet réalisé le 03.11.2015                                  | F4<br>F7   |
| ORDINIS    | Organisation de la marche du service au travers de l'établissement d'ordres de service  | Projet en cours, réalisation prévue en 2016                   | CDT        |
| PASSERELLE | Extension de la caserne G1 par la construction d'une seconde caserne, reliée par une passerelle à la première, dans le cadre de la construction du collège des Rives                            | Projet en cours, fin prévue avec la construction en 2019      | CDT<br>F4  |
| PHÉNIX     | Restructuration de l'État-major, établissement de cahiers des charges pour l'État-major et les différentes fonctions de conduite et de spécialistes du SDIS, organisation générale du personnel | Projet en cours, fin prévue en 2016                           | F1         |
| RELÈVE     | Mise en place d'un plan de carrière interne au SDIS et du suivi permanent des besoins en terme de relève au travers de la projection des départs, des avancements et des nominations            | Projet en cours, réalisation prévue en 2016                   | F1         |
| SCALA      | Intégration de la nouvelle échelle automobile Ydon 113  | Projet réalisé le 03.11.2015                                  | F4<br>F7   |
| VITRINE    | Établissement d'un site Internet et d'un concept de communication interne et externe au SDIS  | Projet en cours, réalisation prévue en 2016                   | F5/6       |

## 0.8 LES GRANDS PROJETS

Courant 2015, une liste des grands projets a été dressée par l'État-major afin de pouvoir prioriser leurs réalisations et attribuer les responsabilités au(x) domaine(s)

de base de conduite (DBC). Il convient de séparer les projets récurrents des projets ponctuels.

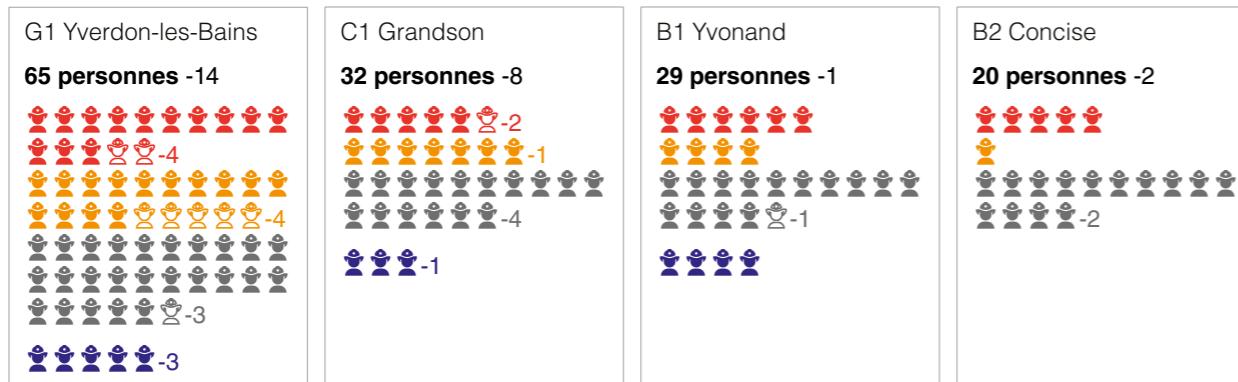
### Projets récurrents

|               |   |   |        |
|---------------|---|---|--------|
| BILAN '15     | Établissement du rapport d'activité pour l'année 2015 et organisation du rapport annuel présenté début 2016 | Fin du projet prévue juin 2016 avec la publication du rapport d'activité                | F1 à 8 |
| BUDGETO '16   | Élaboration et validation du budget pour l'année 2016   | Projet réalisé le 07.10.2015 avec la validation du budget par le CI                     | F8     |
| CONTO '15     | Gestion des dépenses et recettes, bouclement et validation des comptes 2015                                 | Fin du projet prévue le 15.06.2016 avec la validation des comptes par le CI             | F8     |
| NUOVO '16     | Processus de recrutement pour l'année 2016  | Fin du projet prévue après les tests de sélection du 16.01.2016                         | F1     |
| QUO VADIS '16 | Établissement du programme annuel pour 2016   | Projet réalisé fin 2015 avec l'envoi du programme annuel aux membres du SDIS et à l'ECA | F3     |

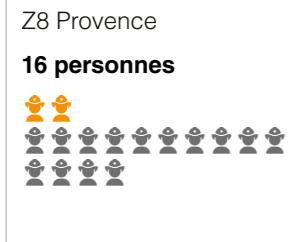
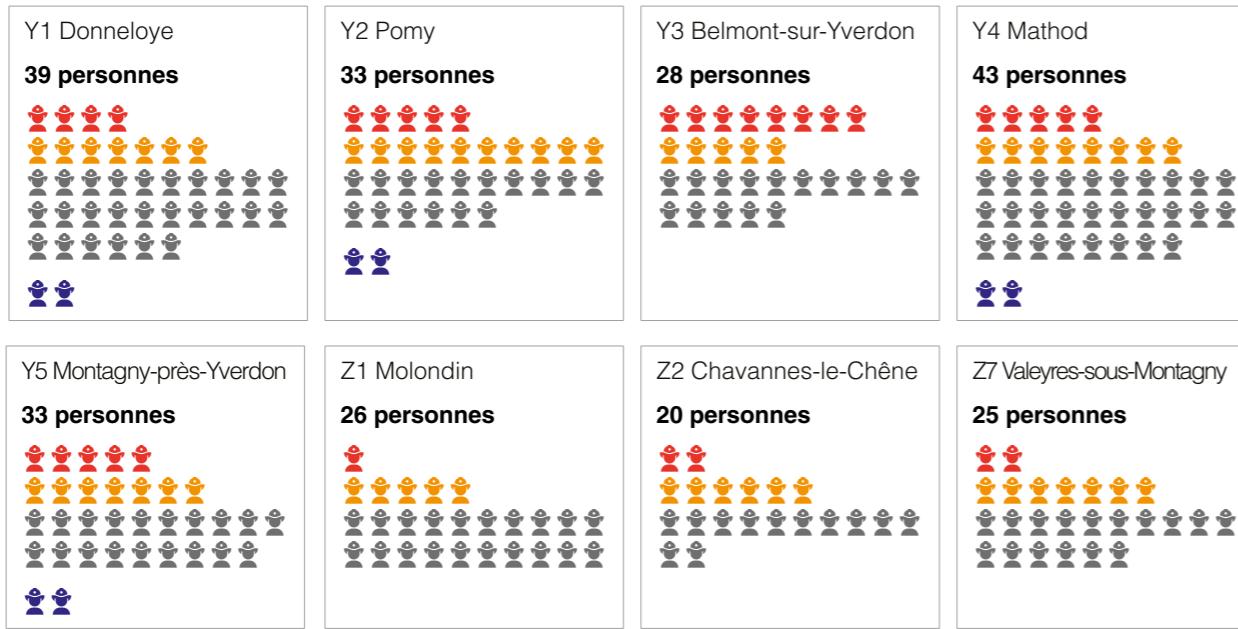
# 1. PERSONNEL

## 1.1 EFFECTIF GLOBAL

### Détachement de premier secours (DPS)



### Détachement d'appui (DAP)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Du fait de la restructuration du DAP, seul l'effectif au 01.01.2015 est présenté.

Les démissions sont nombreuses cette année, avec 100 démissions au DAP et 25 au DPS, pour un total de 125 démissions, presqu'un tiers de l'effectif global. Ces démissions n'ont pas été compensées par les 25 nouveaux membres du SDIS au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 12 pour le DAP et 13 pour le DPS.

Il est important de préciser que les effectifs des sites DPS d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et de Concise sont à la limite des standards minimaux recommandés par l'ECA tels qu'indiqué ci-après :

| Type de site DPS | Effectif subventionné par l'ECA |
|------------------|---------------------------------|
| B                | 20                              |
| C                | 30                              |
| G                | 60                              |

## 1.2 PROMOTIONS ET NOMINATIONS

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance de la part d'une organisation envers son collaborateur, une reconnaissance des compétences humaines et techniques obtenues par la formation et l'expérience. Si une promotion est synonyme d'accès à une nouvelle fonction, cette dernière ne confère pas que des droits étendus, bien au contraire, elle vient surtout avec son lot de responsabilités supplémentaires.

Les officiers sont nommés par le CoDir sur proposition de l'EM<sup>1</sup>, les sous-officiers et appointés sont nommés directement par l'EM. Les promotions sont le témoignage de la confiance accordée par l'organisation envers un collaborateur, confiance que celui-ci a les compétences nécessaires pour remplir avec satisfaction sa nouvelle fonction.

En 2015, 24 promotions et 7 nominations ont été attribuées :

<sup>1</sup> Art 23 des statuts du SDIS et art 8 du règlement du SDIS.

### Liste des promotions

| Grade | Nom         | Prénom      | Détach. | Site/section                | Promu au grade de |
|-------|-------------|-------------|---------|-----------------------------|-------------------|
| Plt   | Czaka       | Thomas      | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Cap               |
| Plt   | Dutoit      | Stéfan      | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Cap               |
| Lt    | Jaccard     | Stéphane    | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Plt               |
| Sgt   | Marrel      | Patrick     | DAP     | Y2 - Pomy                   | Four              |
| Cpl   | Arjalliet   | James       | DAP     | Y4 - Bonvillars             | Four              |
| Sgt   | Pluquet     | Joël        | DAP     | Z1 - Chavannes-le-Chêne     | Sgtm              |
| Cpl   | Billaud     | Patrick     | DAP     | Y1 - Donneloye              | Sgtm              |
| Cpl   | Leuenberger | Joël        | DAP     | Z3 - Valeyres-sous-Montagny | Four              |
| Sgt   | Beauverd    | Eric        | DPS     | C1 - Grandson               | Sgt chef          |
| Sgt   | Glardon     | Matthieu    | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Sgt chef          |
| Sgt   | Hirschi     | Sacha       | DAP     | Y4 - Bonvillars             | Sgt chef          |
| Sgt   | Lüthi       | Florian     | DPS     | C1 - Grandson               | Sgt chef          |
| Sgt   | Manzi       | Fabienne    | DPS     | B1 - Yvonand                | Sgt chef          |
| Sgt   | Prontera    | Michaël     | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Sgt chef          |
| Sgt   | Willommet   | Stéphane    | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Sgt chef          |
| Sgt   | Zari        | Marco       | DPS     | C1 - Grandson               | Sgt chef          |
| Cpl   | Hose        | Christopher | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Sgt chef          |
| App   | Raymondaz   | Bastien     | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Cpl               |
| Sap   | Cerdeira    | Marco       | DPS     | G1 - Yverdon-les-Bains      | Cpl               |
| Sap   | Corboz      | Christophe  | DPS     | C1 - Grandson               | Cpl               |
| Sap   | Guilloud    | Julien      | DAP     | Y4 - Bonvillars             | Cpl               |
| Sap   | Carrera     | Yvan        | DPS     | C1 - Grandson               | App               |
| Sap   | Jacot       | Bernard     | DPS     | C1 - Grandson               | App               |
| Sap   | Weisflog    | Thomas      | DAP     | Z1 - Chavannes-le-Chêne     | App               |

### Liste des nominations

| Grade     | Nom      | Prénom     | DBC | Fonction                    |
|-----------|----------|------------|-----|-----------------------------|
| Cap instr | Stauffer | Éric       | EM  | Commandant                  |
| Cap adj   | Masson   | Christophe | F7  | Chef FOSPEC                 |
| Cap instr | Livet    | Pascal     | EM  | Chef formation (F7)         |
| Cap instr | Mauron   | Jean-Paul  | EM  | Chef site DPS G1            |
| Cap       | Czaka    | Thomas     | EM  | Officier information (F5/6) |
| Cap       | Dutoit   | Stéfan     | EM  | Quartier-maître (F1/8)      |
| Mme       | Saugy    | Aurélia    | EM  | Secrétaire de l'EM          |

## 1.3 ANCIENNETÉS

L'ancienneté représente le nombre d'années durant lesquels un collaborateur du SDIS NV a fourni des prestations. Sont comptées toutes les années passées au sein du SDIS NV et, pour les années précédant la création du SDIS NV, celles passées dans une commune membre du SDIS NV. Les anciennetés sont célébrées tous les cinq ans.

Durant l'année 2015, le secrétariat a mis un effort particulier pour mettre à jour les anciennetés de tous les membres du SDIS dans la base de données du personnel. Des algorithmes de calcul ont été instaurés afin de séparer l'ancienneté du SDIS, de l'ancienneté vaudoise et de l'expérience générale. Il sied de préciser

### Liste des anciennetés

| Grade    | Nom          | Prénom       | Détachement | Site/section                | Ancienneté |
|----------|--------------|--------------|-------------|-----------------------------|------------|
| Sap      | Hamrani      | Bryan        | DPS         | G1 - Yverdon-les-Bains      | 5          |
| Sap      | Humbert      | Nicolas      | DPS         | B2 - Concise                | 5          |
| Sap      | Pingand      | Michaël      | DPS         | C1 - Grandson               | 5          |
| Sap      | Rodriguez    | Aurélien     | DPS         | C1 - Grandson               | 5          |
| Sap      | Testuz       | Sébastien    | DPS         | G1 - Yverdon-les-Bains      | 5          |
| Sap      | Mazzucco     | Cédric       | DAP         | Z3 - Valeyrès-sous-Montagny | 5          |
| Sap      | Monnier      | Yann         | DAP         | Y2 - Pomy                   | 5          |
| Cpl      | Oppiger      | Laurent      | DAP         | Y1 - Donneloye              | 5          |
| Sgt chef | Hose         | Christopher  | DPS         | G1 - Yverdon-les-Bains      | 10         |
| Sgt chef | Zari         | Marco        | DPS         | C1 - Grandson               | 10         |
| Sgt      | Gerritsen    | Olivier      | DPS         | B1 - Yvonand                | 10         |
| Cpl      | Pittet       | Vincent      | DPS         | B2 - Concise                | 10         |
| App      | Da Costa     | Manuel       | DPS         | B1 - Yvonand                | 10         |
| App      | Schmid       | Didier       | DPS         | G1 - Yverdon-les-Bains      | 10         |
| Sap      | Buchs        | Yann         | DPS         | B1 - Yvonand                | 10         |
| Sap      | Lunardi      | Pierre-Alain | DAP         | Y3 - Montagny-près-Yverdon  | 10         |
| Sap      | Martini      | Aldo         | DAP         | Z2 - Belmont-sur-Yverdon    | 10         |
| Sap      | Tellenbach   | Sonia        | DAP         | Y1 - Donneloye              | 10         |
| Cpl      | Glauser      | Matthieu     | DAP         | Z3 - Valeyrès-sous-Montagny | 10         |
| Cpl      | Pellaux      | Fabian       | DAP         | Z2 - Belmont-sur-Yverdon    | 10         |
| Sgt      | Genillod     | Thierry      | DPS         | B1 - Yvonand                | 15         |
| Cpl      | Reymondin    | Benoît       | DAP         | Z1 - Chavannes-le-Chêne     | 15         |
| Sap      | Vauthey      | Emmanuel     | DAP         | Z2 - Belmont-sur-Yverdon    | 15         |
| Sap      | Jossevel     | Didier       | DAP         | Z3 - Valeyrès-sous-Montagny | 15         |
| Cap      | Grünig       | Thierry      | DPS         | B1 - Yvonand                | 20         |
| Lt       | Schaller     | Jean-Michel  | DPS         | B1 - Yvonand                | 20         |
| App      | Fardel       | Pascal       | DPS         | B2 - Concise                | 20         |
| Sap      | Freiburghaus | Pascal       | DAP         | Y1 - Donneloye              | 20         |
| Sap      | Holderegger  | Michel       | DAP         | Z1 - Chavannes-le-Chêne     | 20         |
| Cap      | Jaquet       | Laurent      | DPS         | B2 - Concise                | 25         |
| Cap      | Magnenat     | Philippe     | DPS         | Y2 - Pomy                   | 25         |
| Cap      | Tharin       | Pierre-André | DAP         | Z3 - Valeyrès-sous-Montagny | 25         |
| Plt      | Savary       | Patrick      | DAP         | Y3 - Montagny-près-Yverdon  | 25         |
| Four     | Marrel       | Patrick      | DAP         | Y2 - Pomy                   | 25         |
| Sap      | Grosso       | Ignazio      | DAP         | Y4 - Bonvillars             | 25         |
| Plt      | Pillonel     | Jean-Luc     | DPS         | B1 - Yvonand                | 30         |

## 1.4 DÉPARTS

### Liste des départs

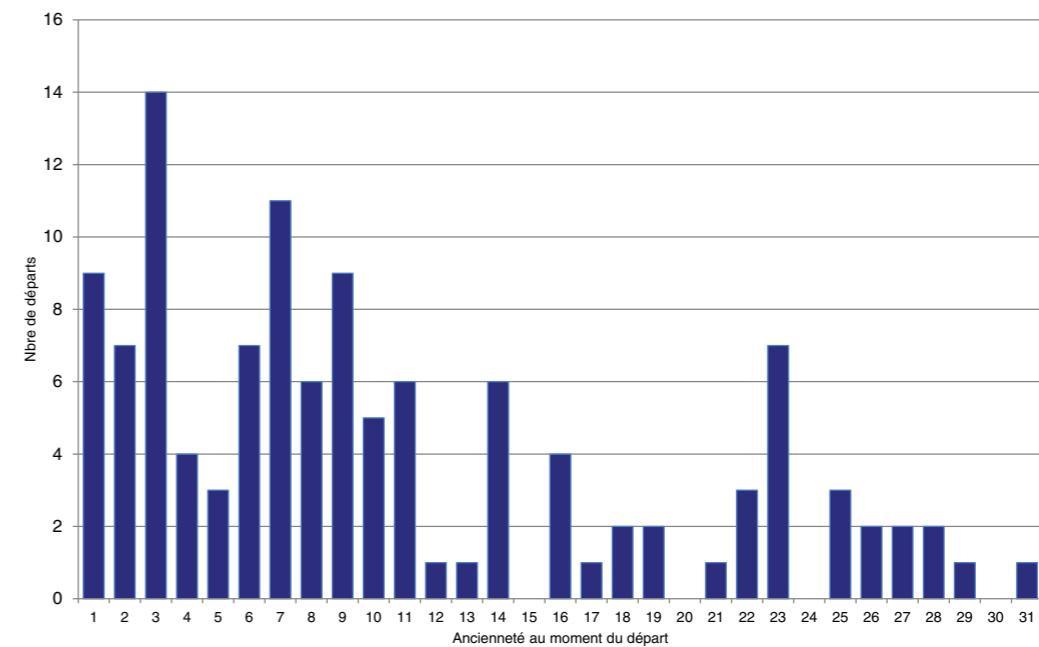
| Grade  | Nom          | Prénom      | Détachement | Site/section | Ancienneté |
|--------|--------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| Lt     | Alarcon      | André       | DPS         | C1           | 19         |
| Sap    | Amiet        | Denis       | DAP         | Y4           | 10         |
| Sap    | Amiet        | Laurent     | DAP         | Z3           | 14         |
| Sap    | Anken        | Nicolas     | DAP         | Z1           | 6          |
| Sap    | Bahon        | Kevin       | DAP         | Y4           | 5          |
| Plt    | Baltenberger | Pascal      | DPS         | G1           | 23         |
| Sap    | Beaud        | Jonathan    | DAP         | Y4           | 3          |
| Lt col | Benay        | Jean-Michel | DPS         | G1           | 36         |
| Sap    | Benketaf     | Samuel      | DAP         | Y2           | 2          |
| Cpl    | Berger       | Michel      | DAP         | Z1           | 26         |
| Sap    | Boissenot    | Sylvain     | DAP         | Z7           | 9          |
| Sap    | Bonnevaux    | Alain       | DAP         | Z3           | 16         |
| Cpl    | Brand        | Rémy        | DAP         | Z7           | 25         |
| Sgt    | Buffat       | Cyril       | DPS         | C1           | 8          |
| Sgtm   | Canna        | Domenico    | DAP         | Z3           | 23         |
| Sap    | Chabloz      | Olivier     | DAP         | Y4           | 9          |
| Sap    | Chapuis      | Marc        | DAP         | Z2           | 3          |
| Cpl    | Chenaux      | Jacques     | DAP         | Z3           | 23         |
| Sap    | Chevalley    | Alexandre   | DAP         | Z1           | 4          |
| Sgt    | Chevalley    | Vincent     | DAP         | Z2           | 22         |
| Sap    | Chuard       | Joel        | DAP         | Z2           | 6          |
| Cap    | Cochet       | Christian   | DAP         | Z3           | 19         |
| Cpl    | Cosendai     | Christian   | DAP         | Z1           | 29         |
| Sap    | Cousin       | Guy         | DAP         | Y4           | 9          |
| Rec    | Cuérel       | Dylan       | DAP         | Z5           | 1          |
| Sap    | De Giuli     | Oscar       | DPS         | G1           | 5          |
| Cpl    | Despland     | Vincent     | DAP         | Z1           | 23         |
| Sap    | Deytard      | Stéphane    | DAP         | Y2           | 17         |
| Four   | Di Domenico  | Dino        | DAP         | Y4           | 7          |
| Adj    | Dos Santos   | Armindo     | DPS         | G1           | 16         |
| Sgt    | Dupertuis    | Olivier     | DPS         | G1           | 25         |
| Sap    | Durussel     | Céline      | DAP         | Z5           | 1          |
| Sap    | Duvoisin     | Cédric      | DAP         | Z3           | 3          |
| Sap    | Dyens        | Philippe    | DAP         | Y4           | 21         |
| Sap    | Favre        | Dominique   | DAP         | Z3           | 7          |
| Sap    | Favre        | Fabrice     | DAP         | Y4           | 23         |
| Sap    | Fawer        | Vincent     | DAP         | Z1           | 3          |
| Sap    | Fekih        | Tarak       | DAP         | Y4           | 9          |
| Sap    | Fernandez    | Josselin    | DAP         | Z5           | 1          |
| Sap    | Forchelet    | Joël        | DAP         | Z3           | 11         |
| Sap    | Francescato  | Bastien     | DPS         | G1           | 2          |
| Sgt    | Frauche      | Alexandre   | DAP         | Y2           | 14         |
| Sap    | Gallandat    | Cécile      | DAP         | Z1           | 4          |
| Cpl    | Gallandat    | André       | DAP         | Z1           | 7          |
| Sap    | Gay          | Sébastien   | DPS         | B2           | 3          |
| Cpl    | Gerber       | Aurélien    | DAP         | Z1           | 5          |
| Sap    | Gerber       | Bertrand    | DAP         | Z1           | 23         |
| Sap    | Girard       | Patrick     | DAP         | Z3           | 14         |

| Grade | Nom        | Prénom      | Détachement | Site/section | Ancienneté |
|-------|------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| Sap   | Grin       | Frédéric    | DAP         | Z2           | 10         |
| Sap   | Grin       | Yves        | DAP         | Y4           | 10         |
| Plt   | Grin       | Cédric      | DAP         | Z2           | 23         |
| Sgt   | Grin       | Yann        | DAP         | Z2           | 14         |
| Sap   | Grin       | Thierry     | DAP         | Y4           | 7          |
| Sap   | Grize      | Damien      | DAP         | Z1           | 2          |
| Sap   | Grize      | Didier      | DAP         | Z1           | 13         |
| Plt   | Groux      | Jean-Claude | DAP         | Z1           | 31         |
| Sap   | Hänggeli   | Frédéric    | DAP         | Y4           | 6          |
| Sap   | Hasler     | Gaïl        | DAP         | Z2           | 3          |
| Sap   | Henrard    | Daniel      | DAP         | Y4           | 7          |
| Sap   | Henrioud   | Ludovic     | DAP         | Z2           | 6          |
| Cpl   | Henrioud   | Abel        | DAP         | Z2           | 16         |
| Cpl   | Henry      | Michael     | DAP         | Z2           | 7          |
| Sap   | Hirschy    | Jean-Blaise | DPS         | G1           | 11         |
| Sap   | Holzer     | Julie       | DAP         | Z3           | 2          |
| Sap   | Homberger  | Julien      | DAP         | Z2           | 6          |
| Sap   | Humbert    | Noémie      | DAP         | Y4           | 8          |
| Sap   | Jacot      | Thomas      | DAP         | Z2           | 3          |
| Sap   | Jaquet     | Frédéric    | DAP         | Y4           | 22         |
| Cap   | Jaquier    | Olivier     | DPS         | G1           | 23         |
| Sap   | Jaquièrey  | Xavier      | DAP         | Z1           | 6          |
| Sap   | Jaquièrey  | Pierre-Yves | DAP         | Z1           | 10         |
| Cpl   | Jeanneret  | Cyril       | DAP         | Z3           | 11         |
| Sap   | Jeannin    | Didier      | DAP         | Z3           | 3          |
| Sap   | Joubert    | Benoît      | DAP         | Z1           | 7          |
| Sgt   | Junod      | Philippe    | DAP         | Y4           | 26         |
| Sap   | Kaeser     | Michaël     | DPS         | Z5           | 1          |
| Four  | Kehrli     | Sébastien   | DAP         | Y4           | 11         |
| Sap   | Lämmler    | Clémentine  | DAP         | Z1           | 2          |
| Sap   | Layaz      | Denys       | DAP         | Y4           | 7          |
| Plt   | Maendly    | Jean-Marc   | DPS         | C1           | 14         |
| Sap   | Malerba    | Cristina    | DPS         | Z5           | 1          |
| Sap   | Malgioglio | Raffaelle   | DAP         | Z3           | 8          |
| Cpl   | Maliki     | Abdelali    | DPS         | G1           | 11         |
| Sgtm  | Marendaz   | Thierry     | DPS         | G1           | 16         |
| Sap   | Margot     | Mélissa     | DAP         | Y4           | -          |
| Cap   | Martin     | Patric      | DAP         | Z2           | 28         |
| Sap   | Massonet   | Etienne     | DAP         | Z2           | 8          |
| Cpl   | Mercier    | Ludovic     | DAP         | Y4           | 9          |
| Cpl   | Mercier    | Frédéric    | DAP         | Z1           | 11         |
| Sap   | Miéville   | Yanick      | DAP         | Z2           | 3          |
| Plt   | Miéville   | David       | DAP         | Z2           | 18         |
| Sap   | Monnier    | Jean-Régis  | DAP         | Z1           | 8          |
| Cpl   | Morales    | Jorge       | DAP         | Z7           | 8          |
| Cap   | Morleo     | Eric        | DPS         | G1           | 28         |
| App   | Oberson    | Nicolas     | DPS         | B2           | 9          |
| Sap   | Pahud      | Christophe  | DAP         | Z1           | 27         |
| Sap   | Pellet     | Marc        | DAP         | Y4           | 1          |
| Sap   | Périallard | Grégory     | DPS         | C1           | 9          |
| Sap   | Perrier    | Michael     | DAP         | Z3           | 4          |
| Sap   | Perrier    | Gérard      | DAP         | Z7           | 27         |

| Grade | Nom             | Prénom        | Détachement | Site/section | Ancienneté |
|-------|-----------------|---------------|-------------|--------------|------------|
| Sap   | Pignat          | Maxime        | DAP         | Z1           | 3          |
| Rec   | Piguet          | Anais         | DAP         | Z5           | 1          |
| Sap   | Pochon          | Benoît        | DAP         | Z1           | 3          |
| Sap   | Pochon          | Corentin      | DAP         | Z1           | 7          |
| Sap   | Pochon          | Olivier       | DAP         | Y2           | 12         |
| Sap   | Rebeaud         | Laurent       | DAP         | Z1           | 18         |
| Sap   | Rochat          | Alexis        | DPS         | C1           | 3          |
| Sap   | Rosset          | Anthony       | DPS         | C1           | 3          |
| Sap   | Sancha          | Pablo         | DAP         | Y1           | -          |
| Sap   | Schopfer        | Loïc          | DAP         | Z7           | 3          |
| Sap   | Schwab          | Philippe      | DAP         | Y4           | -          |
| Sgt   | Stoll           | Stéphane      | DAP         | Z3           | 22         |
| Sap   | Taillefert      | Alexandre     | DAP         | Y4           | 10         |
| Sap   | Tanner          | Yann          | DAP         | Z2           | 14         |
| Rec   | Tardo           | Jessy         | DPS         | Z5           | 1          |
| Sap   | Thuillard       | Claude-Pascal | DAP         | Z1           | 7          |
| Cpl   | Thuillard       | Nicolas       | DAP         | Z1           | 7          |
| Rec   | Tsague Nguetsop | Paulin        | DPS         | Z5           | 1          |
| Sap   | Unger           | Christophe    | DAP         | Z3           | 9          |
| Rec   | Volery          | Dan           | DPS         | Z5           | 2          |
| Sap   | Warpelin        | Gilles        | DAP         | Z3           | 4          |
| Sap   | Wegmann         | Tobias        | DAP         | Z2           | 6          |
| Sap   | Widmer          | Stéphane      | DAP         | Y4           | 25         |
| Sap   | Zellweger       | Vincent       | DPS         | C1           | 9          |
| Sap   | Zimmermann      | Eric          | DAP         | Z1           | 2          |

Le tableau ci-contre montre la distribution des anciennetés au moment du départ du sapeur-pompier. Si tous départs confondus, la moyenne d'ancienneté est

d'environ 10 ans et demi, il convient de souligner qu'un quart des départs a lieu dans les trois premières années et plus de la moitié durant les huit premières années.



## 1.5 RECRUTEMENT

Début 2015, il a été possible de recruter 25 personnes réparties selon les affectations suivantes:

| Site DPS ou section DAP | Personnes recrutées |
|-------------------------|---------------------|
| G1                      | 3                   |
| C1                      | 3                   |
| B1                      | 6                   |
| B2                      | 1                   |
| DAP                     | 12                  |
| <b>TOTAL</b>            | <b>25</b>           |

En cours d'année, 11 personnes en formation de base ont démissionné ou se sont faites exclure pour non-participation aux exercices, laissant un chiffre net de 14 personnes recrutées.

Le recrutement est une problématique qui occupe sérieusement l'État-major depuis plusieurs années. En effet, assurer la pérennité du système de milice n'est pas chose aisée. Ce phénomène est particulièrement inquiétant en ce qui concerne les sites DPS. Outre le fait de manquer de sapeurs à long terme, vient encore la question de l'encadrement, toujours plus inquiétante.

Lorsqu'un sapeur décide d'intégrer un DPS, il suit une formation de base étalée sur deux ans avant de pouvoir être complètement opérationnel pour des alarmes de routine. Une fois la première année accomplie, le saapeur intègre son site DPS et participe à quelques exercices du site tout en ayant la possibilité d'intervenir quelques week-ends par année.

### Campagne 2016

Fort de ce constat, les objectifs de recrutement suivants ont été fixés par le CoDir, sur proposition de l'EM, conformément à l'art 15 du Règlement du SDIS :

| Site DPS             | Objectif  | Section DAP              | Objectif  |
|----------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| G1 Yverdon-les-Bains | 25        | Y1 Donnelye              | 6         |
| C1 Grandson          | 8         | Y2 Pomy                  | 9         |
| B1 Yvonand           | 6         | Y3 Montagny-près-Yverdon | 12        |
| B2 Concise           | 3         | Y4 Bonvillars            | 0         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>42</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>27</b> |

Avec des objectifs ambitieux, ce sont donc des moyens particuliers qui ont été mis en vigueur cette année, en plus de la campagne cantonale, pour assurer un recrutement efficace, dont notamment :

- 3'029 courriers personnalisés envoyés aux personnes entre 20 et 25 ans dans la plupart des communes membres du SDIS.
- Une récompense de parrainage pour tout membre du SDIS amenant un nouveau membre.
- Un teaser placé sur le site Internet du SDIS.

Une fois sa formation de base terminée, le saapeur motivé désirant devenir sous-officier doit encore patienter au minimum deux ans avant de pouvoir prétendre à un grade de sous-officier. Une fois ce grade obtenu, il devra participer comme chef de classe à la formation de base pendant un à deux ans afin de parfaire ses compétences pédagogiques et techniques. S'il désire continuer à monter les échelons hiérarchiques, il pourra éventuellement prétendre à un grade de sous-officier supérieur, exercer quelques années comme chef d'intervention pour ensuite prétendre à un grade d'officier.

En résumé, la durée nécessaire pour atteindre un grade de sous-officier est d'environ 5 ans et pour un grade d'officier d'environ 10 ans. Or, si se trouve qu'en 2015, le personnel ayant 10 ans et plus d'ancienneté se fait de plus en plus rare, la durée moyenne de l'engagement d'un saapeur-pompier volontaire étant inférieure à cela. Il conviendra donc de trouver des solutions pour garantir à long terme la relève des cadres.



- Un message interne au SDIS envoyé aux membres des sections DAP Z pour les motiver à passer dans les sections DAP Y.
- Une publicité mobile sous forme d'autocollant placé à l'arrière des véhicules, apposée sur les véhicules du SDIS. En outre, la même possibilité a été offerte à tout membre du SDIS désirant le placer sur son véhicule privé. Ce sont ainsi environ 60 véhicules qui ont porté cette publicité.

Le recrutement cantonal s'est déroulé le 5 novembre 2015 dans les casernes d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et d'Yvonand. Ce sont 61 personnes, dont 10 femmes, qui se sont présentées sur les trois sites pour prendre connaissance de ce que le métier de saapeur-pompier volontaire apportait et nécessitait.

Le délai pour l'envoi des dossiers a permis de récolter 32 inscriptions. Il sied de préciser que plusieurs jeunes saapeurs-pompiers (JSP), notamment en provenance d'Yvonand, ont manifesté leur intérêt pour le SDIS. Ces personnes sont convoquées pour une matinée de test de sélection en date du 16.01.2016. À cela se rajoute une petite dizaine de demandes de transferts des sections DAP Z à Y.



Séance d'information, caserne d'Yverdon-les-Bains

## 1.6 PERSPECTIVES 2016

La pérennisation du personnel est une problématique prioritaire pour l'État-major. Si les raisons à l'origine de ce manque de personnel n'ont jamais été formellement identifiées, il est très vraisemblable que le changement de la génération X à Y, puis Z constitue une partie non-négligeable de la réponse. Si la génération X est née pour travailler, la génération Y, comme la Z, trouve ses priorités dans le bien-être personnel. Or, ce concept n'est que difficilement compatible avec la vie de saapeur-pompier volontaire. Ainsi, le personnel de certains sites DPS est renouvelé à 50% tous les six ans environ. En tenant compte du nombre d'heures de formation nécessaire à une intervention efficiente et en toute sécurité, le retour sur investissement est largement insuffisant.

L'analyse sera développée en 2016 et toutes les voies pour améliorer le recrutement de nouveaux membres et surtout pour fidéliser les membres actuels du SDIS se-

ront explorées. Quelques pistes peuvent toutefois déjà être mentionnées :

- Établissement d'un plan de carrière à l'attention des membres du SDIS
- Planification de la relève sur 5 à 10 ans
- Accélération de l'implication des nouveaux membres dans les interventions (dès la 2<sup>ème</sup> année au lieu de la 3<sup>ème</sup> année)
- Accent mis sur le respect mutuel et l'esprit de camaraderie
- Formalisation d'étapes de parcours plus régulières avec une meilleure reconnaissance
- Restructuration de la hiérarchie interne des sites DPS afin de développer une identité de section
- Renforcement de l'identité de site et de l'identité SDIS NV
- Développement de la formation des cadres

## 2. RENSEIGNEMENT

### 2.1 LE RENSEIGNEMENT À LA BASE DE LA PRÉPARATION

Selon les préceptes militaires, le renseignement est défini comme<sup>1</sup> « toutes les mesures et tous les moyens servant à la recherche, à l'exploitation et à la diffusion d'informations sur la menace, les risques, le milieu, les partenaires de coopération et d'autres acteurs extérieurs à l'armée, ou servant à contrecarrer les efforts analogues entrepris par un adversaire ou une partie adverse. Cela comprend notamment aussi l'ensemble des moyens et des mesures d'exploration, de reconnaissance et d'observation des facteurs liés au milieu, de même que le contre-renseignement passif et actif. »

Si le domaine de la défense incendie et secours ne connaît pas la même partie adverse qu'une institution militaire, le principe du renseignement est identique et doit être appliqué parcimonieusement afin de contribuer fortement à l'état de préparation des sapeurs, ceci

<sup>1</sup> Règlement 75.001 f, Le renseignement militaire, Armée suisse.

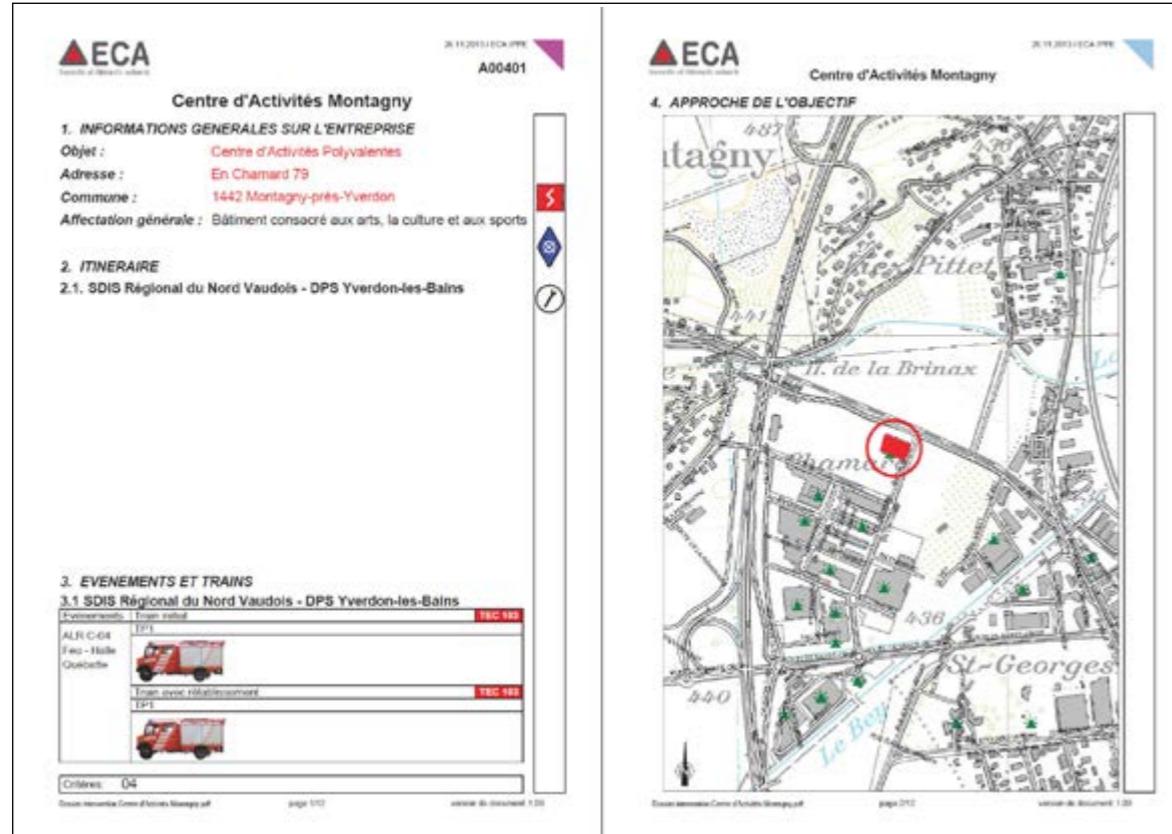
conjointement avec la formation, la disponibilité opérationnelle et logistique.

C'est dans cet esprit que les pompiers préparent des dossiers d'intervention, effectuent des reconnaissances de différents objectifs ou encore recherchent des informations sur de nouvelles techniques d'intervention.

Durant l'année 2015, le DBC renseignement (F2) n'était pas structuré et aucun membre du SDIS n'était officiellement en charge de ce domaine. Ceci a été rectifié avec l'attribution officielle de ce domaine au Chef opérationnel (F2/3) dès le 01.01.2016 dans le cadre de l'entrée en fonction du nouvel EM.

Ceci ne signifiait pas pour autant qu'aucun renseignement n'était acquis et exploité en 2015. Bien au contraire, le renseignement a été poursuivi, principalement sous deux formes, très liées, à savoir les dossiers d'intervention et le géoportal.

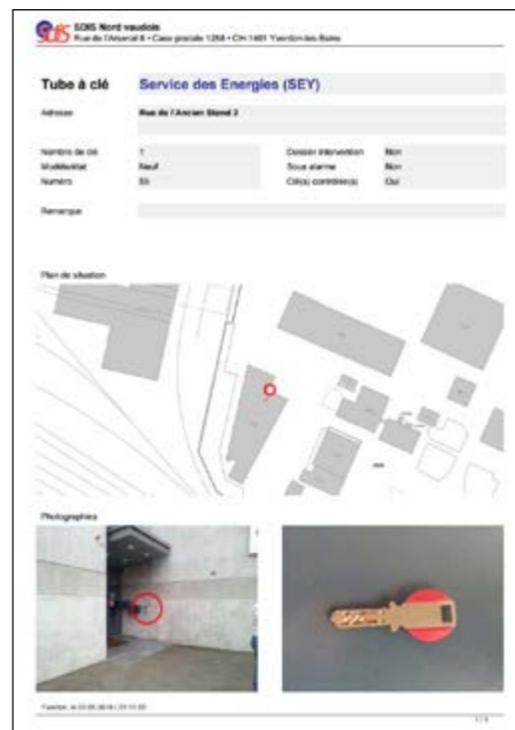
### 2.2 LES DOSSIERS D'INTERVENTION



Actuellement, chaque commune faisant partie du SDIS NV est responsable de ses dossiers d'interventions des objectifs situés dans son territoire. Ces dossiers d'intervention sont établis systématiquement

lorsqu'un bâtiment fait l'objet d'une détection incendie reliée au Centre de traitement des alarmes (CTA) de l'ECA à Pully.

Lors d'une telle installation, le SDIS propose à ces entreprises la pose d'un tube à clés sécurisé pour déposer deux passes généraux afin d'avoir accès à l'ensemble du bâtiment dès l'arrivée sur site sans devoir attendre un responsable de l'entreprise.



Des photos sont réalisées sur l'emplacement du tube à clés, de la centrale de détection, du feu flash qui indique l'accès des pompiers, des prises d'eau (BH ou plan d'eau) et des différents dangers présents dans le bâtiment. Toutes ces données sont alors documentées dans un dossier d'intervention qui est à disposition dans la caserne du site DPS concerné.

Ce dossier facilite l'intervention des pompiers en fournit des renseignements cruciaux dans les premières minutes de l'intervention. Si la création d'un dossier d'intervention est chronophage, son maintien l'est tout autant et nécessite une organisation subtile.

Le tableau ci-dessous résume l'état de situation au 31 décembre 2015 des dossiers d'intervention. Sur 163 objets détectés et reliés au CTA, 25 dossiers sont terminés, 138 dossiers sont en cours. En outre, six objets possèdent des mini dossiers.

Durant l'année 2015, tous les dossiers d'intervention ont été mis sous format pdf dans les iPad d'intervention. Le traitement des dossiers d'intervention se poursuit, mais avec des moyens actuellement très limités.

### Dossiers d'intervention

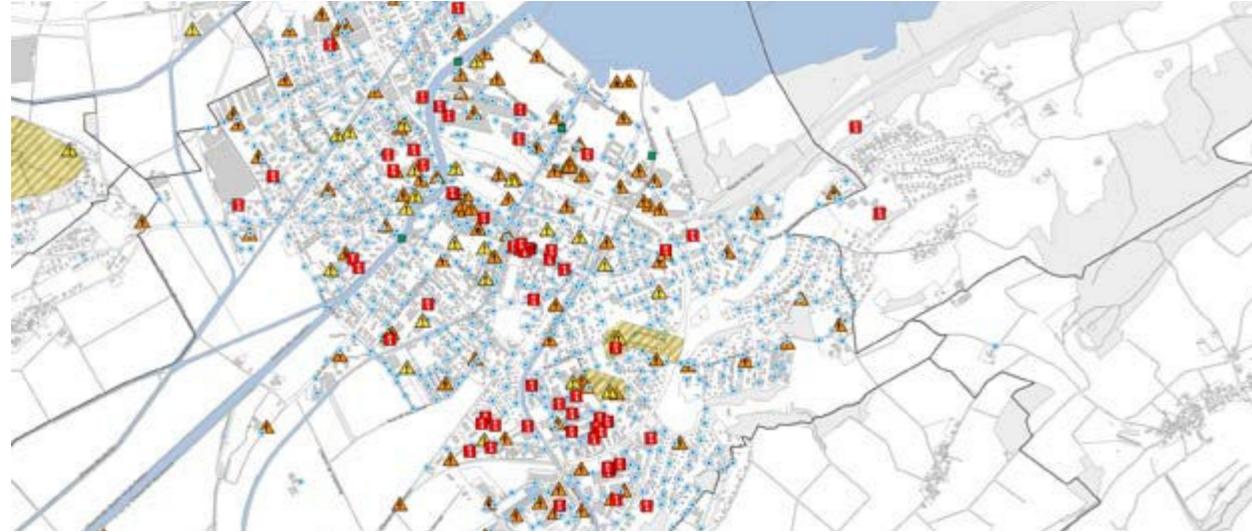
| Lieu                   | Objet ALR  | Dossiers finis | Dossiers en cours | Mini dossiers |
|------------------------|------------|----------------|-------------------|---------------|
| Bonvillars             | 1          | 1              |                   |               |
| Chamblon               | 2          | 2              |                   |               |
| Champagne              | 1          | 1              |                   |               |
| Champvent              | 1          | 1              |                   |               |
| Chavornay              | 1          | 1              |                   |               |
| Cheseaux-Noréaz        | 1          | 1              |                   |               |
| Concise                | 1          | 1              |                   |               |
| Corcelles-près-Concise | 2          | 2              |                   |               |
| Grandson               | 13         | 13             |                   |               |
| Mathod                 | 2          | 2              |                   |               |
| Montagny-près-Yverdon  | 17         | 2              | 15                | 1             |
| Onnens                 | 5          | 5              |                   | 1             |
| Orges                  | 1          | 1              |                   |               |
| Pomy                   | 3          | 3              |                   |               |
| Provence               | 2          | 2              |                   |               |
| Vallorbe               | 2          | 2              |                   |               |
| Vuiteboeuf             | 1          | 1              |                   |               |
| Yverdon-les-Bains      | 103        | 22             | 80                | 4             |
| Yvonand                | 4          | 5              |                   |               |
| <b>Total</b>           | <b>163</b> | <b>25</b>      | <b>138</b>        | <b>6</b>      |

## 2.3 LE GÉOPORTAIL

Disponible depuis plusieurs années, le géoportail de la ville d'Yverdon-les-Bains (<http://geo.yverdon.ch>) comprend maintenant une couche dédiée au SDIS NV. Grâce au travail intense du Plt Thomas Czáká, Responsable du Système d'information du territoire à la Ville d'Yverdon-les-Bains à titre professionnel, le renseignement est directement intégré dans le géoportail, disponible via un iPad au chef d'intervention dans le terrain.

Durant l'année 2015, la saisie de ces données a été poursuivie de manière intense, notamment pour la ville d'Yverdon-les-Bains, mais aussi pour les secteurs 1 (principalement Donneloye) et 4 (principalement Bonvillars) du DAP. Un maximum de données pertinentes pour l'intervention y est inséré et vient compléter les données disponibles dans les autres couches alimentées par les différents services communaux, comme par exemple :

- Emplacement des bornes hydrantes
- Emplacement des conduites d'eaux usées et de surfaces
- Emplacement des conduites de gaz
- Emplacement des éléments du réseau électrique
- Emplacement et identification des bâtiments sous détection incendie
- Risques particuliers dans les bâtiments (personne handicapée, gaz, produits chimiques, citerne, animaux dangereux, etc...)
- Codes d'entrée pour l'accès aux bâtiments
- Gestion des clés dans les tubes posés en façade d'un bâtiment
- Emplacements des points fixes pour la pose des barrages ainsi que la longueur définie
- Emplacement et nature des zones de captage



Géodonnées

| Catégorie d'objet        | Nombre d'objets enregistrés |
|--------------------------|-----------------------------|
| Dispositifs hydrauliques | 173                         |
| Dangers                  | 93                          |
| Moyens d'intervention    | 6                           |
| Objectifs                | 136                         |
| Éléments de situation    | 63                          |
| Tubes à clé              | 73                          |

## 2.4 PERSPECTIVES 2016

La saisie des données dans la couche SDIS NV du géoportail va se poursuivre intensément en 2016, notamment pour les communes de Grandson et d'Yvonand. Le fait que Grandson ait rejoint le géoportail d'Yverdon-les-Bains en ce qui concerne les autres couches (telles que canalisations) offre une perspective d'autant plus intéressante pour le chef d'intervention.

La structure du DBC F2 va se formaliser, notamment en ce qui concerne la synergie avec le DBC F6 (système d'information et de communication). La possibilité de nommer des répondants renseignement au sein de chaque site DPS et section DAP est en cours d'évaluation.

L'établissement des dossiers d'intervention va se poursuivre, en évitant toutefois des redondances inutiles avec le géoportail.

### 3. OPÉRATIONNEL

#### 3.1 DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET STANDARD DE SÉCURITÉ

Les organes d'intervention du SDIS sont séparés en deux détachements :

- Un détachement de premier secours (DPS) constitué de quatre sites répartis sur les quatre casernes d'Yverdon-les-Bains (DPS type G), de Grandson (DPS type C), d'Yvonand (DPS type B) et de Concise (DPS type B). La mission du DPS est « *d'assurer les premières mesures d'intervention en cas d'incendie et de lutte contre les dommages résultant des éléments naturels ou d'autres situations présentant un caractère d'urgence, pour le secteur qui lui est attribué.* »<sup>1</sup>
- Un détachement d'appui (DAP) constitué de quatre sections Y et trois sections Z réparties sur les sept locaux de Donneloye (Y1), Pomy (Y2), Montagny-près-Yverdon (Y3), Bonvillars (Y4), Chavannes-le-Chêne (Z1), Belmont-sur-Yverdon (Z2) et Valeyres-sous-Montagny (Z3). La mission du DAP est de « *renforcer le DPS ou suppléer celui-ci pour certains types d'intervention sur l'ensemble du secteur du SDIS.* »<sup>2</sup>

La disponibilité opérationnelle du SDIS varie en fonction des sites DPS et des sections DAP. Toutefois, celle-ci est toujours très importante, car les attentes de la population et les responsabilités sont toujours grandissantes. En tant que centre régional, le site DPS d'Yverdon-les-Bains constitue un renfort pour un grand nombre d'interventions, internes comme externes au SDIS. Les trois autres sites DPS maintiennent aussi des services de permanence et doivent garantir les premiers secours sur l'ensemble de leur territoire. Cette disponibilité opérationnelle dépend de plusieurs facteurs, dont notamment la logistique et la formation. Mais le facteur principal reste les ressources humaines afin de garantir le personnel de permanence et de renfort.

Le territoire du SDIS NV est aussi très varié en termes de risques avec notamment plusieurs lignes ferroviaires assurant des transports de matières dangereuses sur la ligne du pied du Jura, un aérodrome, un axe autoroutier important comportant une quinzaine de kilomètres d'infrastructures souterraines de circulation, divers types d'entreprises dont certaines présentant des risques chimiques, des centres historiques disposant de monu-

ments de renommée internationale, des zones commerciales importantes, ainsi que des zones d'habitations rurales et urbaines.

Les missions du SDIS NV sont très diverses et représentent toutes les missions des sapeurs-pompiers à l'exception des événements de type biologique et radioactif. Ainsi, le SDIS est appelé à intervenir notamment sur des feux, des accidents de circulation, des incidents chimiques, des pollutions, des inondations ou encore des sauvetages de personnes et animaux. Le territoire d'intervention du SDIS NV s'étend toutefois bien au-delà de ses frontières puisqu'il fonctionne comme centre régional pour toute la région Nord du Canton de Vaud (de la Vallée de Joux jusqu'au Vully), ceci pour certaines missions bien spécifiques tels que pollutions, chimiques, véhicule de commandement, ou encore renfort tonne-pompe 6'000 litres.

Le standard de sécurité<sup>3</sup> défini par le Conseil d'État impose à chaque site DPS de pouvoir intervenir dans 90% des cas avec 10 sapeurs-pompiers, dont 6 porteurs d'appareils de protection respiratoire, un tonne-pompe et des échelles :

- dans les 15 à 18 minutes dans les régions urbaines
- dans les 20 à 23 minutes dans les régions extra-urbaines.

À cet effet, des permanences d'astreintes sont mises en place 24/24 heures, 365/365 jours par année pour garantir ces délais d'intervention.

Si les sections DAP ne sont pas incluses dans le standard de sécurité, leur contribution n'en est pas pour autant diminuée. Les sections DAP Y interviennent seules sur certaines missions (ascenseurs bloqués, inondations et aide au portage intérieur) et sont systématiquement alarmées pour les missions feu avec le site DPS correspondant. Pour les interventions pollution, chimique et pionnier, elles ne sont pas alarmées, mais peuvent faire l'objet d'une demande de renfort par le chef d'intervention du site DPS.

Les sections DAP Z sont alarmables : c'est le chef d'intervention du site DPS engagé qui fera la demande de renfort au CTA en cas de besoin de personnel.

<sup>1</sup> Art 11 LSDIS.

<sup>2</sup> Art 12 LSDIS.

#### 3.2 SERVICES DE PERMANENCE

Chaque site DPS doit garantir un service de permanence selon la directive ECA 1100/01<sup>4</sup> :

| Site DPS             | Chef d'intervention 365j/année |           | Sapeurs-pompiers WE/jours fériés |           |
|----------------------|--------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------|
|                      | Directive ECA                  | Effective | Directive ECA                    | Effective |
| G1 Yverdon-les-Bains | 1                              | 2 à 7*    | 5                                | 6         |
| C1 Grandson          | 1                              | 1**       | 3                                | 3         |
| B1 Yvonand           | 0                              | 1***      | 2                                | 2         |
| B2 Concise           | 0                              | 0         | 2                                | 2         |

\*La semaine, de 0600 à 1800 heures, le site DPS G1 garantit la présence d'un sapeur en sus de l'officier. La semaine, de 1800 à 0600 heures, un minimum de deux officiers et cinq sapeurs est garanti.

\*\*La journée de 0600 à 1800 heures, la présence de l'officier ne pouvant actuellement être garantie à 100% en raison de l'activité professionnelle des cinq officiers, deux permanents (dont un officier) partent du site G1 sur toutes les alarmes du site C1 depuis 2014. Ce système s'est révélé satisfaisant, offrant un minimum de souplesse aux officiers de Grandson dans la gestion de leur emploi du temps toujours plus complexe.

\*\*\*La semaine de 1800 à 0600 heures, un officier est d'astreinte. Il en est de même le week-end portant le total à trois personnes.

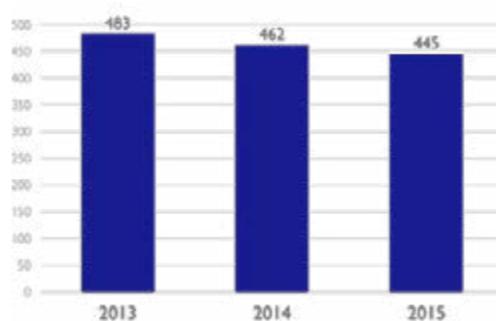
À cela vient s'ajouter une permanence officier OFSI 24/24 heures toute l'année pour le site DPS d'Yverdon-les-Bains.

Durant l'année 2015, le tournus des groupes est comme suit :

| Chef d'intervention (EM) 8 personnes |                                  |                                  |                                 |                                 |                                 |                                  |                                |
|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| DPS G1<br>Yverdon                    | DPS C1<br>Grandson               | DPS B1<br>Yvonand                | DPS B2<br>Concise               | DAP Y1<br>Donneloye             | DAP Y2<br>Pomy                  | DAP Y3<br>Montagny               | DAP Y4<br>Bonvillars           |
| 7 groupes nuit<br>4 groupe jour      | 4 groupes nuit<br>3 groupes jour | 4 groupes nuit<br>3 groupes jour | 2 groupes nuit<br>1 groupe jour | 2 groupes nuit<br>1 groupe jour | 2 groupes nuit<br>1 groupe jour | 1 groupe nuit<br>1 groupe jour   | 1 groupe nuit<br>1 groupe jour |
| DAP Z1<br>Chavannes-le-Chêne         | DAP Z2<br>Belmont                | DAP Z3<br>Valeyres-sous-Montagny | DAP Z5<br>Formation DPS+DAP     | DAP Z1<br>Chavannes-le-Chêne    | DAP Z2<br>Belmont               | DAP Z3<br>Valeyres-sous-Montagny | DAP Z5<br>Formation DPS+DAP    |

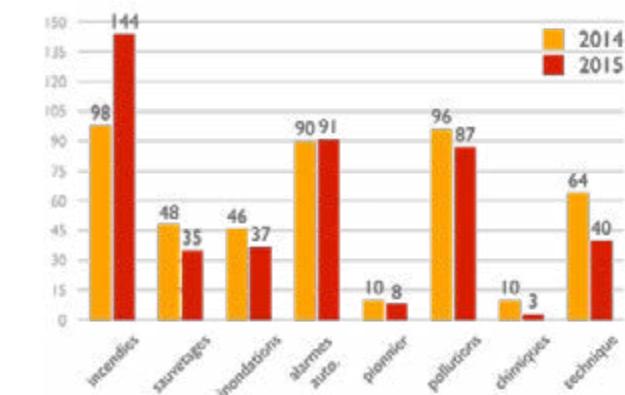
#### 3.3 DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

La diminution du nombre d'interventions s'est poursuivie telle qu'amorcée depuis la création du SDIS en 2013 (voir tableau ci-dessous). En 2015, le SDIS est intervenu à 445 reprises (-4% par rapport à 2014) pour un total de 6'061 heures. Il s'agit-là du nombre d'évènements qui



se sont produits et pour lesquels le SDIS est intervenu, indépendamment du nombre de sites DPS/sections DAP qui ont été alarmés.

La répartition des alarmes selon les types d'évènements est comme suit :



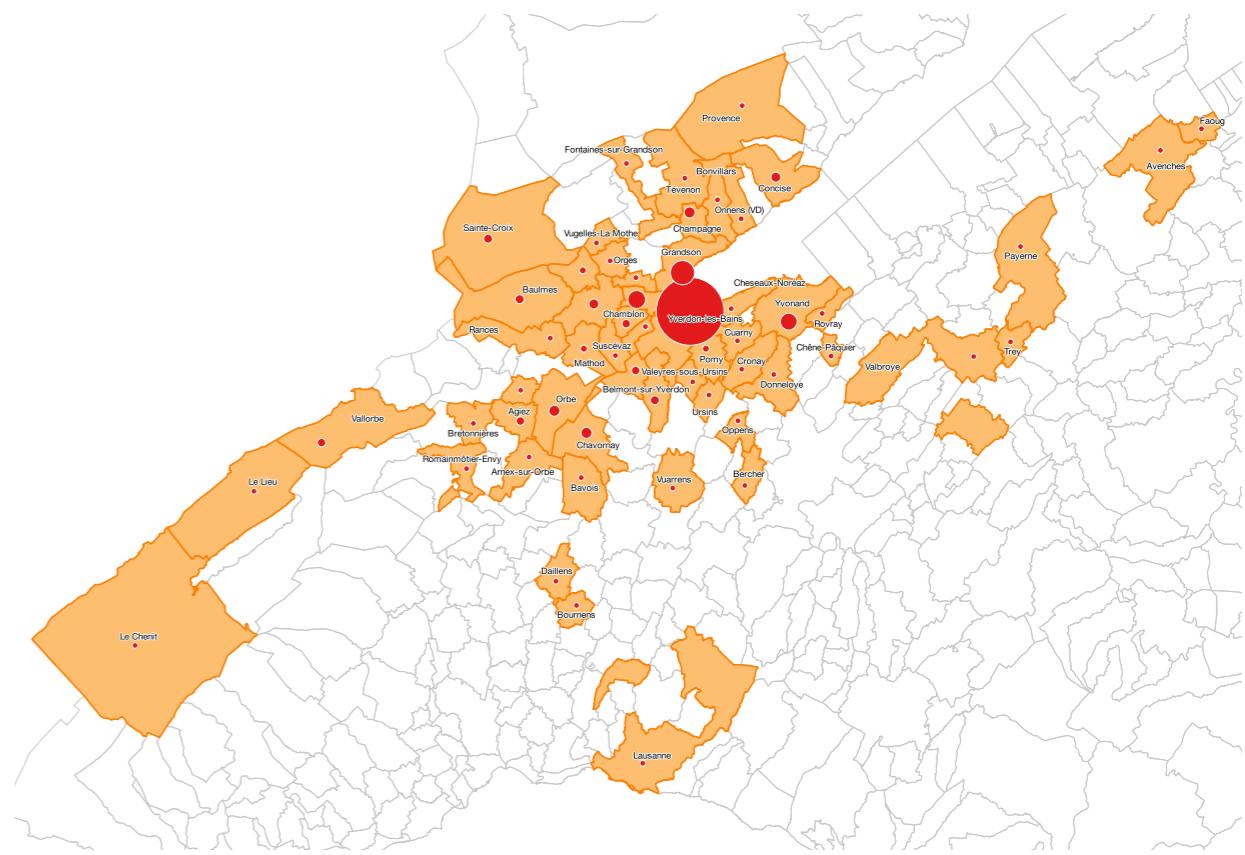
<sup>4</sup> Directive du 1er janvier 2015 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours (ECA 1100/01).

Un événement peut nécessiter l'intervention de plusieurs sites DPS ou d'un site DPS avec une ou plusieurs sections DAP. Le tableau suivant montre la distribution des alarmes en fonction des organes d'intervention du SDIS NV :

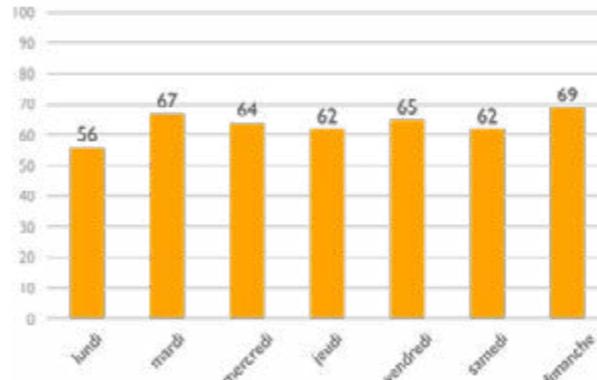
| Interventions en heures | 2015                    | 2014               |
|-------------------------|-------------------------|--------------------|
|                         | 6061 h                  | 5736 h             |
| Interventions par site  | 2015                    | 2014               |
| G1                      | 414                     | 462                |
| C1                      | 43 dont 19 sans renfort | 16                 |
| B1                      | 19 dont 6 sans renfort  | 10                 |
| B2                      | 7 dont 2 sans renfort   | 2                  |
| Y1 Donneloye            | 1                       | 2                  |
| Y2 Pomy                 | 10                      | 8 (Y2: 4, Y3: 4)   |
| Y3 Montagny             | 17                      | 18 (Y5: 14, Y4: 4) |
| Y4 Bonvillars           | 3                       |                    |
| <b>Total</b>            | <b>514</b>              | <b>518</b>         |

#### Alarmes par commune

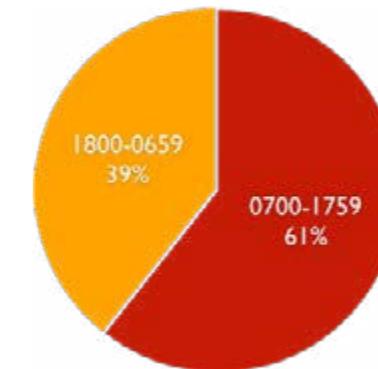
| 2015                   | Interventions | 2015                   | Interventions |
|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Agiez                  | 4             | Mathod                 | 3             |
| Arnex-sur-Orbe         | 1             | Montagny-près-Yverdon  | 18            |
| Avenches               | 1             | Montherand             | 1             |
| Baulmes                | 5             | Onnens (VD)            | 2             |
| Bavois                 | 1             | Oppens                 | 1             |
| Belmont-sur-Yverdon    | 5             | Orbe                   | 7             |
| Bercher                | 1             | Orges                  | 1             |
| Bonvillars             | 1             | Payerne                | 2             |
| Bournens               | 1             | Pomy                   | 3             |
| Bretonnières           | 1             | Provence               | 1             |
| Chamblon               | 4             | Rances                 | 1             |
| Champagne              | 7             | Romainmôtier-Envry     | 1             |
| Champvent              | 6             | Rovray                 | 2             |
| Chavornay              | 7             | Sainte-Croix           | 5             |
| Chêne-Pâquier          | 1             | Suscévaz               | 1             |
| Cheseaux-Noréaz        | 1             | Trey                   | 1             |
| Concise                | 6             | Treycovagnes           | 1             |
| Cronay                 | 2             | Ursins                 | 1             |
| Cuarny                 | 1             | Valbroye               | 1             |
| Daillens               | 1             | Valeyres-sous-Montagny | 2             |
| Donneloye              | 2             | Valeyres-sous-Ursins   | 1             |
| Ependes (VD)           | 4             | Vallorbe               | 4             |
| Faoug                  | 1             | Tévenon                | 1             |
| Fontaines-sur-Grandson | 1             | Vuarrens               | 2             |
| Grandson               | 33            | Vugelles-La Mothe      | 1             |
| Lausanne               | 1             | Vuiteboeuf             | 3             |
| Le Chenit              | 1             | Yverdon-les-Bains      | 261           |
| Le Lieu                | 1             | Yvonand                | 16            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>445</b>    |                        |               |



La répartition des interventions selon les jours de semaine démontre une bonne équité à l'exception du lundi, plus calme.



Il convient toutefois de noter que les interventions se déroulent majoritairement durant la journée, période où l'activité humaine est généralement plus intense.





**Dimanche 25 janvier, Valeyres-sous-Ursins**

*La section de piquet est alarmée à 08h00 du matin pour un feu de chaufferie dans une villa à Valleyres-sous-Ursins.*

*Lorsque le chef d'intervention arrive à la sortie d'Yverdon-les-Bains en direction de Valeyras, il aperçoit déjà une colonne de fumée importante qui mobilisera une cinquantaine de sapeurs-pompiers des sites DPS d'Yverdon, de Grandson, d'Yvonand, de la section DAP de Pomy et du Centre cantonal de Lausanne.*

*À l'arrivée sur site, un feu important se développait sur la partie arrière du bâtiment ainsi que sur la toiture, percée par les flammes. La première mission a été de tenir du côté de la grange en sachant qu'il s'agissait d'un pâté de maisons contiguës le long de la rue centrale du village. Une fois tenu, le feu a pu être maîtrisé.*

*Il convient de relever tout particulièrement le nombre important de porteurs qui ont dû être engagés pour détailler un bûcher situé au centre du bâtiment et inaccessible par d'autres moyens. Les derniers intervenants quittaient le site en fin de journée et il n'y a pas eu de blessé à déplorer lors de l'intervention.*



*Du 4 au 11 mai 2015*

*Le SDIS NV a été mis en état d'alerte suite aux diverses précipitations du mois d'avril et la montée spectaculaire des eaux du lac de Neuchâtel. L'opération UMBRELLA a été déclenchée par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) le jeudi 7 mai et un poste de commandement a été ouvert dans les locaux de la protection civile à l'école d'ingénieur d'Yverdon-les-Bains. Le personnel du SDIS a été sollicité sur une dizaine d'interventions, dont de la sécurisation des berges suite au débordement du lac.*

*Un membre de l'EM a participé aux différents rapports de l'EMCC et de coordination des divers services de la ville. À savoir que le niveau historique de 430.31 m a été atteint à Grandson, niveau le plus élevé depuis 1956.*



Samedi 25 avril 2015, Daillens

*Un train de marchandises qui circulait entre les gares marchandises de Bâle et de Lausanne a déraillé à Daillens peu avant 3h du matin. Les six derniers wagons de la composition, dont certains contenant des produits chimiques ont quitté la voie et cinq d'entre eux se sont décrochés puis renversés. Parmi ces derniers, quatre contenaient les substances chimiques suivantes : acide chlorhydrique (HCl), acide sulfurique ( $H_2SO_4$ ), hydroxyde de sodium (NaOH) et diphenylméthane ( $C_6H_5CH_2$ ).*

*Seul l'acide sulfurique s'est fortement répandu sur le côté sud des voies. Les pompiers professionnels de Lausanne sont intervenus rapidement sur place et ont pris les premières mesures. Pour le travail de colmatage, de transvasage et du relevage des wagons, une demande de renfort de personnel a été faite par le CTA aux trois centre régionaux. Le SDIS NV a mis à disposition 24 porteurs de tenues chimiques répartis sur 5 périodes, dont 4 la nuit pour compléter les effectifs des professionnels, ce qui a représenté 180 heures d'engagements. Leurs missions ont été diverses et variées (décontamination, travail de découpage sur les wagons, gestion de la place APR et chimique, ...).*



**Samedi 17 octobre, Agiez**

À 14h35, le SDIS NV a été alarmé en renfort des collègues du SDIS Plaine de l'Orbe avec la TP 6000 litres, le véhicule de transmission et le véhicule Cobra pour un feu de ferme important touchant plusieurs bâtiments à Agiez. De plus, une vingtaine de sapeurs du Nord vaudois ont pris la relève des collègues d'Orbe durant la nuit pour effectuer des travaux de détassage et d'extinction.





## **Mercredi 30 décembre 2015, Ursins**

L'alarme résonne en caserne à 1753 heures pour un feu de hangar à Ursins. Lors de l'annonce de sortie du chef d'intervention au CTA, l'opérateur lui annonce que le feu est confirmé et que plusieurs appels lui sont parvenus. Il est ainsi immédiatement décidé d'alarmer du renfort d'Yverdon-les-Bains et de Grandson pour appuyer le premier échelon, ainsi que les pompiers de Lausanne avec un bras élévateur et une berce transport d'eau. Une fois sur place, le chef d'intervention engage ses moyens pour combattre le hangar de deux étages en flammes qui est adossé à une rangée de corps de ferme (habitation et rural). L'intervention durera jusqu'au milieu de la nuit, mais aura permis de sauver les habitations voisines. Il sied de préciser que la protection civile de la région d'Yverdon a été engagée sur cet événement (comme celui de Valeyres-sous-Ursins en début d'année) pour garantir la subsistance du personnel sapeur-pompier.



En ce qui concerne le respect du standard de sécurité, l'analyse statistique des temps entre le moment de l'alarme et l'arrivée sur site du premier véhicule permet de dégager les résultats suivants :

|  | T moyen 2015  | T moyen 2014  | Standard cantonal | % interventions dans les temps 2015 | % interventions dans les temps 2014 | Standard cantonal |
|--|---------------|---------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Milieu urbain                              | 13 min 9 sec  | 12 min 21 sec | 15 à 18 min       | 90.7%                               | 89.8%                               | 90%               |
| Milieu extra-urbain                        | 21 min 17 sec | 24 min 18 sec | 20 à 23 min       | 62.0%                               | 52.4%                               | 90%               |
| Milieu extra-urbain sur territoire du SDIS | 18 min 13 sec | 20 min 01 sec | 20 à 23 min       | 76.9%                               | 69.2%                               | 90%               |

À la vue de ces chiffres, il est tout d'abord possible de conclure que le standard de sécurité est parfaitement respecté en ce qui concerne les milieux urbains. En effet, 90.7% des interventions ont vu l'arrivée du SDIS en moins de 18 minutes après le déclenchement de l'alarme, avec une moyenne de 13 min 9 sec.

Concernant les interventions en milieu extra-urbain, celles-ci sont plus éloignées du standard de sécurité cantonal. Il sied toutefois de préciser que les chiffres ici présentés concernent l'ensemble des interventions, y compris certaines pour lesquelles le déplacement ne se fait pas en prioritaire. En outre, elles concernent aussi l'engagement de moyens non prévus dans le

standard de sécurité, comme par exemple un renfort « véhicule commandement ». À titre d'exemple, en 2015, les douze interventions en milieu extra-urbain sur territoire du SDIS, pour lesquelles il a fallu plus de 23 minutes pour que le DPS soit sur place, concernent six pollutions, une chute de matériaux, une inondation, un sauvetage de chat, une désincarcération (à Provence) et deux feux extérieurs. Concernant les deux feux extérieurs, le DPS est arrivé sur site après 23 min 10 sec et 23 min 45 sec respectivement. En outre, en faisant abstraction des interventions qui ne nécessitent pas systématiquement un déplacement prioritaire, la proportion d'interventions respectant le standard de sécurité est bien au-delà des 90%.

## **Engagement des porteurs APR en intervention**

En 2015, la protection respiratoire a dû être engagée dans 38 (35 en 2014) interventions pour un total de 124 (128 en 2014) porteurs engagés selon la répartition suivante :

| Type d'intervention | Nombre |
|---------------------|--------|
| Extinction          | 71     |
| Démontage/divers    | 22     |
| Reconnaissance      | 20     |
| Sauvetage           | 4      |
| Chimique            | 7      |

Les 38 interventions sont réparties sur les sites de la manière suivante :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Yverdon-les-Bains | 26 |
| Grandson          | 6  |
| Yvonand           | 3  |
| Concise           | 0  |

Ceci rend l'acquisition d'expérience très inégale au sein du SDIS, ce d'autant plus que la répartition entre les porteurs APR d'un même site est aussi inéquitable.

Une étude menée en 2014 montrait que seuls deux tiers des porteurs avaient été engagés en protection respi-

ratoire lors d'intervention et seuls 12 avaient été engagés sur cinq interventions et plus. En outre, la moitié du nombre annuel d'engagements de porteurs d'appareil respiratoire est effectuée par huit sapeurs-pompiers.

Malgré cela, un feu peut se produire à tout instant sur l'ensemble du territoire. Les porteurs qui interviendront devront, indépendamment de leur expérience, apporter

les mêmes compétences aux victimes. Pour cette raison, une formation donnant à chacun des bases techniques complètes, mais aussi une vision la plus proche possible de la réalité (simulateurs feu, exercices orientés interventions,...), est dispensée au sein du SDIS NV. Elle doit permettre à chacun d'intervenir efficacement et en toute sécurité à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

## **3.4 SERVICES DE PRÉVENTION**

Conformément à l'art 4 du Règlement du SDIS, « les communes membres du SDIS peuvent disposer des sapeurs-pompiers domiciliés sur leur territoire pour d'autres tâches d'intérêt public, pour autant que l'efficacité et la rapidité de la mission de défense contre l'incendie et de secours ne soit pas compromises. »

| Site/section engagé | Date                     | Événement                            | Lieu              | Nombre d'heures |
|---------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------------|-----------------|
| DPS G1              | 14.03.2015               | Brandons                             | Yverdon           | 27              |
| DPS G1              | 20.03.2015               | Brandons des Cygnes                  | Yverdon           | 6               |
| DPS B1              | 21.03.2015               | Sécurité cortège Fête du printemps   | Yvonand           | 10.5            |
| DPS B1              | 09.05.2015               | Nettoyage du port                    | Yvonand           | 18              |
| DPS G1              | 13 au 16.06.2015         | Championnat du monde de Paracyclisme | Yverdon           | 148.75          |
| DPS B1              | 26.06.2015               | Service parc concert A. Morisod      | Yvonand           | 10              |
| DAP Z3              | 27.06.2015               | Parc + sécurité cortège Abbaye       | Mathod            | 27              |
| DPS G1              | 31.07.2015               | Feu du 1 <sup>er</sup> août          | Gressy            | 5.5             |
| DPS G1              | 01.08.2015               | Feu du 1 <sup>er</sup> août          | Yverdon           | 35              |
| DPS B2              | 01.08.2015               | Feu artifice du 1 <sup>er</sup> août | Corcelles-Concise | 16              |
| DPS C1              | 15.08.2015               | Fête médiévale                       | Grandson          | 36              |
| DPS B1              | 05.09.2015               | Remplissage locomotive à vapeur      | Yvonand           | 18              |
| DPA Y2              | 27.09.2015               | Inauguration de la grande salle      | Suchy             | 8               |
| DPS G1              | 18.10.2015               | Élections fédérales                  | Yverdon           | 36.75           |
| DAP Y4              | 31.10.2015               | Marché aux truffes                   | Bonvillars        | 74.75           |
| DPS G1              | 17, 20, 24 et 25.12.2015 | Messes de Noël                       | Yverdon           | 22              |

Il sied de préciser que l'état caniculaire de cet été a engendré l'annulation de 10 demandes de garde du

Ainsi, ce sont 21 services de garde qui ont été fournis par le SDIS NV au bénéfice des communes ou, sur demande des communes, de sociétés ou paroisses locales, pour un total de 499.25 heures de garde. Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des services de prévention effectués sur l'entièreté du territoire :

1<sup>er</sup> août en raison de l'interdiction de feux durant cette période.

## **3.5 POLICE DU FEU**

La prestation police du feu est entièrement dévolue à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Elle est assurée par deux permanents, le Cap adj Christophe Masson (taux de 0.1 EPT) et le Cpl Serge Stehlé (taux de 0.8 EPT), pour un total de 0.9 EPT. Ce travail exige de faire respecter les normes de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)<sup>5</sup>, principalement lors de mises à l'enquête. En résumé, ces normes :

- visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions ;
- fixent les obligations juridiques nécessaires afin d'atteindre cet objectif ;
- s'appliquent aux bâtiments, ouvrages et installations à construire, ainsi que, par analogie, aux constructions mobilières.

En outre, les bâtiments, ouvrages et installations existants doivent être rendus conformes aux prescriptions de protection incendie en cas de transformation,

<sup>5</sup> Voir <http://www.vkf.ch>.

d'agrandissement ou de changement d'affectation importants de la construction ou de l'exploitation ou lorsque le danger est particulièrement important pour les personnes.

Les diverses manifestations font aussi l'objet d'inspections afin de faire respecter la prévention incendie et les voies d'évacuations des cantines, salles de concerts ou de spectacles et de garantir les accès des secours.

Le personnel de la police du feu fait partie de la commission de salubrité (36 séances) qui regroupe plusieurs services communaux pour contrôler si les normes incendies et de construction sont respectées lors de la construction ou de la modification d'un bâtiment et qui, le cas échéant, délivre le permis d'habiter.

La police du feu a mené 263 missions dans le terrain et, suite aux rapports transmis à la Municipalité, 103 (+21% par rapport à 2014) permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés. Divers travaux d'assainissements ont été exigés dans 136 cas.

La police du feu fait aussi partie de la commission de construction (12 séances), qui a traité plus de 117 dossiers.

Cinquante-cinq rapports (+41% par rapport à 2014) ont été établis par le SDIS pour la Police Nord vaudois concernant des établissements publics et des commerces et pas moins de 110 visions locales ont été effectuées, ce qui représente une moyenne de deux visites par établissement.

### 3.6 AUTRES PRESTATIONS DIVERSES

Une soixantaine d'heures de formation ont été fournies par le personnel permanent pour l'ECA. En outre, la formation de base cantonale (cours FB01) pour la région nord a été effectuée à la caserne de Grandson les 6 et 7 mars 2015. À cet effet, le SDIS NV a fourni un appui logistique important à l'ECA en fournissant locaux, matériel, véhicules et ravitaillement. Il en est de même avec le cours SO01 (chef de groupe), qui a été organisé sur le site de la caserne d'Yverdon-les-Bains du 18

Le SDIS NV a participé à deux concours en 2015: le Championnat suisse du lancer d'hydrante et le Raid du groupement sportif du SIS Genève.

Une vingtaine de contrôles de conformité ont eu lieu chez les propriétaires d'immeubles avec les ramoneurs de la ville.

Une quinzaine d'exercices d'évacuation ont été préparés et exécutés dans des entreprises, garderies ou encore écoles de la ville.

Près de 80 tubes à clés ont été répertoriés dans le géoportail et 17 ont été posés dans les écoles.

Les plans d'évacuation de 13 collèges et écoles ont été établis afin d'être affichés d'ici au premier semestre 2016.

Pour suivre et coordonner les divers travaux qui s'effectuent dans la ville d'Yverdon-les-Bains, le Chef opérationnel représente le SDIS à la commission de coordination technique (10 séances en 2015). Le SDIS apporte son expertise par exemple pour garantir les accès aux bâtiments par les services de secours ou pour prendre des mesures compensatoires lorsqu'une conduite d'eau éclate.

Le SDIS est aussi représenté à la commission événementielle afin de suivre les diverses manifestations prévues en ville d'Yverdon-les-Bains pour s'assurer que les services de secours puissent intervenir rapidement et dans tous les cas lors d'une manifestation.

Finalement, le SDIS a participé à l'élaboration du rapport à la Municipalité concernant la sécurité des bâtiments scolaires, sous la direction d'URBAT.

au 20.05.2015. Le SDIS a également mis à disposition à plusieurs reprises des machinistes TP pour le cours EX03 (tonne-pompe) au bénéfice de l'ECA.

Au mois de septembre, la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers (FSSP) a organisé son cours annuel antichute d'une semaine à la caserne d'Yverdon-les-Bains pour les corps de sapeurs-pompiers de toute la Suisse romande. Un appui logistique a été fourni par un pompier permanent du SDIS.



Lors du deuxième Championnat suisse du lancer d'hydrante le 30 mai à Le Châble (VS), le SDIS Nord vaudois s'est distingué en remportant le titre de Champion suisse (Sap Loïc Monney, DPS Grandson) et de Championne suisse (Sgt Fabienne Manzi, DPS Yvonand) avec 6,97 m et 4,50 m respectivement de lancer.

Une équipe de quatre sapeurs du DPS d'Yverdon-les-Bains a participé au Raid du Groupement sportif du SIS Genève le 26 septembre, épreuve durant laquelle ils se sont placés 11<sup>ème</sup> sur 16 équipes participantes.



Chaque année, lors des vacances scolaires d'automne, le passeport-vacances vient passer un après-midi à la caserne d'Yverdon-les-Bains pour faire découvrir à 60 enfants le métier de sapeur-pompier, la vie à la caserne, la connaissance du feu et repartir avec quelques notions de prévention. Ceci a nécessité l'engagement de 10 sapeurs-pompiers pour un total de 45 heures.



D'autres visites ont agrémenté l'année 2015, comme celle de garderies ou d'écoles.



### **3.7 PERSPECTIVES 2016**

Afin de garantir des prestations opérationnelles de qualité, le SDIS doit avoir un très haut degré de préparation. La quantité, la variété et la complexité des interventions dévolues au SDIS NV engendrent un nombre important d'heures de formation. En outre, l'organisation des silos opérationnels constitue parfois un véritable défi pour garantir le personnel 24/24 heures, 365 jours par année<sup>6</sup>. Dans un souci d'amélioration constante des prestations, les éléments suivants feront l'objet de réflexion et d'éventuelles adaptations en 2016 :

- Harmonisation de la structure organisationnelle des sites DPS

<sup>6</sup> À savoir que le défi sera d'autant plus important en 2016, puisqu'il s'agira de garantir le personnel 366 jours !

- Rôle et engagement de l'officier de service régional et séparation avec la fonction d'officier EM
- Suivi statistique des prestations en vue de leur amélioration
- Amélioration des processus de demande de services de prévention
- Extension des services de police du feu à l'ensemble de la région
- Poursuite de la collaboration avec la FSSP dans l'organisation de cours
- Participation aux concours de la FVSP

## 4. LOGISTIQUE

### 4.1 ORGANISATION RÉGIONALE

Le domaine logistique concerne l'acquisition, la gestion et l'entretien des infrastructures, des véhicules, du matériel et de l'équipement personnel. La gestion globale de la logistique est centralisée au sein du commandement situé à la caserne du site DPS d'Yverdon-les-Bains. Les trois autres sites DPS et chaque section DAP bénéficient chacun d'un responsable matériel.

Le SDIS NV dispose à ce jour de moyens corrects et suffisants pour assurer la défense incendie et secours de la région. Le site DPS d'Yverdon-les-Bains, centre régional, dispose de la plus grande partie des moyens d'intervention en relation avec les compétences qui lui sont attribuées par le canton.

### 4.2 PERSONNEL

Parmi le personnel permanent, trois équivalents plein-temps sont dédiés à la logistique : Le Chef logistique et matériel, le Cap instr Jean-Paul Mauron, et un préposé au matériel engagé depuis août 2013, le Cpl Christopher Hose. Le troisième poste n'ayant pas été pourvu en 2015 par un sapeur-pompier, il a été occupé toute l'année par un employé polyvalent en contrat à durée déterminée, M. José Felchlin, dont le taux de travail a passé de 50 à 100% début 2015. Ce collaborateur s'acquitte principalement des travaux de conciergerie, de maintenance des bâtiments, de petits travaux techniques sous le contrôle d'un superviseur ainsi que de diverses tâches d'utilité générale. De manière sporadique, les autres collaborateurs permanents non rattachés à la logistique prêtent main forte en cas de besoin.

Les sites DPS employaient également plusieurs sapeurs-pompiers miliciens jusqu'à fin 2014. À partir de janvier 2015, le personnel permanent a repris toutes les tâches de maintenance des infrastructures, des véhicules et du matériel des sites de Grandson, d'Yvonand et de Concise. Seul un responsable matériel a fonc-

tionné comme coordinateur sur chaque site, son rôle étant d'organiser les travaux de rétablissement par les sapeurs au retour des exercices et des interventions. Il a dû également veiller au maintien du parfait état de service opérationnel du parc de véhicules et de son matériel. De part ce fait, il a assuré un lien étroit avec le personnel permanent du site G1.

Cette forme d'organisation n'ayant pas donné entière satisfaction durant l'année 2015, tant au niveau de la qualité du service, de l'efficience ainsi que de la motivation et de l'esprit général, elle sera réexaminée en 2016 et fera vraisemblablement l'objet d'adaptations.

Chaque section DAP a disposé de son propre responsable matériel, au même titre que l'année précédente.

Le secteur de l'entretien des appareils de protection respiratoire se repose quant à lui principalement sur du personnel de milice issu des quatre sites DPS.

Ainsi, la répartition du personnel dévoué à la logistique est la suivante :

| Site              | Personnel dédié au matériel | Personnel dédié à la protection respiratoire | Heures de travail du personnel de milice |
|-------------------|-----------------------------|--|--|
| Yverdon-les-Bains | 2 permanents                | -  | -  |
|                   | 1 employé polyvalent        | -  | -  |
|                   | -                           | 8 miliciens                                  | 556                                      |
| Grandson          | 1 milicien                  | 2 miliciens                                  | 68                                       |
| Yvonand           | 1 milicien                  | 1 milicien                                   | 105                                      |
| Concise           | 1 milicien                  | 1 milicien                                   | 59                                       |
| DAP               | 7 miliciens                 | -  | 178                                      |
| <b>Total</b>      | <b>13 personnes</b>         | <b>12 miliciens</b>                          | <b>966</b>                               |

### 4.3 FONCTIONNEMENT

Sous la direction du Chef logistique et matériel, les responsables des sites DPS et DAP se sont réunis en début d'année afin de revoir ensemble les expériences de l'année écoulée et d'en tirer parti pour le futur. Ils ont également mis en place l'organisation régionale 2015 selon le calendrier défini et le mandat reçu de l'EM.

Les processus en place depuis 2013 ont été passés en revue, quelques modifications et nouveautés ont été adoptées et implémentées afin de répondre au mieux aux différents cas de figures nécessaires au bon fonctionnement du SDIS, tant au niveau des DPS que des DAP.

Ces processus sont les suivants :

- Commande/échange de matériel personnel
- Entretien et réparation des engins ECA
- Entretien et réparation du matériel ECA
- Matériel SDIS
- Entretien et réparation des véhicules SDIS
- Reddition de l'équipement personnel des démissionnaires

### 4.4 INFRASTRUCTURES

Le SDIS NV n'est propriétaire d'aucun bâtiment, il loue ses quatre casernes DPS et ses sept locaux DAP aux communes propriétaires.

Site d'Yverdon-les-Bains



Site d'Yvonand



- Travaux divers
- Carburant
- Besoins réguliers, achats divers
- Rapatriement et retour à l'ECA de tout le matériel non exploité et en doublon

Si la charge de travail s'est certainement simplifiée pour les sites DPS de Grandson, d'Yvonand et de Concise ainsi que pour l'ensemble des sections DAP, les tâches dévolues au site d'Yverdon-les-Bains (de par la centralisation) ont considérablement augmenté au cours de cette année. Or, les ressources actuellement attribuées au commandement ne sont pas suffisantes pour absorber l'ensemble de ces tâches. Il en résulte un retard dans la gestion et l'entretien du matériel et une pression constante sur le personnel permanent.

Ainsi, des points à améliorer identifiés au cours de l'année écoulée ont déjà été corrigés et, certains ont déjà porté leurs fruits. Il reste toutefois un travail important d'optimisation et de restructuration à accomplir. À cet effet, l'assainissement durable de la gestion et de l'administration du domaine logistique ne pourra se faire sans un renforcement du personnel permanent.

Les infrastructures immobilières du site DPS d'Yverdon-les-Bains sont dorénavant insuffisantes pour entreposer, stationner et assurer la maintenance du matériel nécessaire à l'accomplissement de toutes les missions dévolues au SDIS NV. Des surfaces supplémentaires sont actuellement utilisées dans les anciens arsenaux afin de satisfaire aux besoins. Cette situation va devenir problématique entre le moment de la destruction de l'ancien arsenal et celui de la construction de l'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains. En effet, le SDIS va devoir trouver des locaux temporaires pour y stocker tout le matériel actuellement entreposé dans les locaux de l'ancien arsenal.

En mesure d'urgence, l'appartement de concierge de la caserne d'Yverdon-les-Bains a pu être récupéré par le SDIS. Une ouverture a été créée entre le premier étage de la caserne et l'appartement qui est actuellement utilisé pour héberger la salle d'entraînement et de tests physiques, la salle de formation tactique, la salle pour la maquette ventilation et un atelier de micro-mécanique

et d'électronique. L'ancienne salle de fitness est actuellement transformée en salle EM, puisque le SDIS n'en était plus pourvu depuis plusieurs années, depuis que l'ancienne salle EM avait été transformée en bureau pour le personnel permanent. L'atelier mécanique ARI, quant à lui, a été transformé en bureau supplémentaire pour le personnel permanent et milicien.

Un constat similaire de manque de surface est fait pour la caserne du site DPS de Grandson qui est devenue trop exiguë pour ses besoins. Des études sont en cours pour la construction d'une éventuelle extension ou un déménagement de la caserne dans un endroit plus approprié.

Au cours de l'année, la section DAP Z3 a déménagé de Mathod à Valeyrès-sous-Montagny. Les locaux des sections DAP de Provence, de Molondin et de Mathod ont été restitués à leur commune respective. Le SDIS NV a pris possession du local de la section DAP Bonvillars qui a été aménagé par la commune dans l'ancien château.

*Local de la section  
DAP de Bonvillars*



L'identité visuelle des casernes des sites DPS a été harmonisée : elle est maintenant identique pour les quatre sites. En effet, des enseignes comportant le logo et leur appartenance au SDIS ont été apposées sur les devantures des sites de Grandson, d'Yvonand et de Concise.

Site de Grandson



Site de Concise



### 4.5 VÉHICULES

Au 31.12.2015, le SDIS compte 33 véhicules répartis de la manière suivante :

|                      |                    |                     |                    |
|----------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| G1 Yverdon-les-Bains | C1 Grandson        | B1 Yvonand          | B2 Concise         |
| <b>19 véhicules</b>  | <b>5 véhicules</b> | <b>5 véhicules</b>  | <b>2 véhicules</b> |
|                      |                    |                     |                    |
| <b>24 remorques</b>  | <b>7 remorques</b> | <b>10 remorques</b> | <b>6 remorques</b> |
|                      |                    |                     |                    |
| DAP Y                | DAP Z              |                     |                    |
| <b>4 véhicules</b>   | <b>9 remorques</b> |                     |                    |
|                      |                    |                     |                    |
| <b>14 remorques</b>  |                    |                     |                    |
|                      |                    |                     |                    |

véhicule lourd  
 véhicule léger  
 bateau  
 remorque  
 véhicule SDIS NV  
 véhicule ECA

L'année 2015 aura été riche en changement de véhicules, puisqu'un nouveau véhicule est venu étoffer le parc du site DPS d'Yverdon-les-Bains, deux ont été

remplacés sur le même site, un sur le site de Grandson et un sur celui de Concise.

### **Ydon 192**

Le nouvel arrivé est un véhicule léger équipé d'un système Cobra, permettant d'injecter de l'eau à haute pression dans un volume par perforation d'une paroi, ceci sans pénétrer dans le volume en question, évitant ainsi de s'exposer aux dangers d'explosion de fumées. Après sa période d'introduction et surtout de formation, il a été mis opérationnel en date du 03.11.2015.

#### Caractéristiques

|                  |  |
|------------------|--|
| Marque et modèle | VW T5 Transporter 4M   |
| Dimensions       | Longueur: 5,00 m<br>Largeur: 1,97 m<br>Hauteur: 2,11 m   |
| Poids total      | 3'500 kgs  |
| Moteur           | Cylindrée: 1'968 cm <sup>3</sup><br>Puissance: 180 CV<br>Couple: 400 Nm  |
| Transmission     | 4x4 manuelle à 6 rapports  |
| Carburant        | Diesel   |
| Nombre de places | 3  |
| Lance perforante | Cold Cut TM C360 P Cobra<br>Longueur: 80 m<br>Eau: 270 litres<br>Abrasif: 10 litres<br>Mouillant: 20 litres<br>Double à haute pression GKC 28/28<br>CCS avec deux moteurs à essence<br>Pression: ~ 270 bars<br>Débit: 60 l/min |
| Réservoirs       |  |
| Pompes           |  |



### **Ydon 122 et 222**

Les tonnes-pompe ancienne génération de 2'400 lt des sites DPS d'Yverdon-les-Bains et de Grandson ont été remplacés par deux véhicules neufs, modernes et parfaitement adaptés aux milieux urbains. Ils ont été inaugurés le 28.08.2015 et mis opérationnels le même jour.

#### Caractéristiques

|                  |  |
|------------------|--|
| Marque et modèle | Mercedes-Benz Atego 1430 A   |
| Dimensions       | Longueur: 8,00 m<br>Largeur: 2,38 m<br>Hauteur: 3,36 m   |
| Poids total      | 14'500 kgs   |
| Moteur           | Cylindrée: 7'698 cm <sup>3</sup><br>Puissance: 299 CV<br>Couple: 1'200 Nm  |
| Transmission     | Automatique à 5 vitesses   |
| Carburant        | Diesel et AdBlue   |
| Nombre de places | Avant: 1+1 avec APR intégré<br>Centre: 3 avec APR intégrés<br>Total: 5   |
| Réservoirs       | Eau: 2'000 litres<br>Mouillant: 60 litres<br>Hale-Godiva Prima P1B 3010 en bronze à un étage<br>Débit: 3'500 l/min à 10 bars (H <sub>aspiration</sub> = 3 m) |
| Pompe            |  |



### **Ydon 113**

L'échelle automobile d'Yverdon-les-Bains a également été remplacée par un engin d'une technologie dernier cri. Sa capacité d'engagement s'est vue augmentée par la même occasion. Ce nouvel engin a désormais une hauteur d'opération pouvant aller jusqu'à 32 mètres contre 28,5 avec le modèle précédent.

#### Caractéristiques

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Marque et modèle      | MAN TGM 18.340   |
| Dimensions            | Longueur: 10,00 m<br>Largeur: 2,55 m<br>Hauteur: 3,55 m                        |
| Poids total           | 18'000 kgs   |
| Moteur                | Cylindrée: 6'900 cm <sup>3</sup><br>Puissance: 340 CV<br>Couple: 1'250 Nm      |
| Transmission          | Mécanique robotisée  |
| Carburant             | Diesel et AdBlue   |
| Nombre de places      | Avant: 1+1 avec APR intégré<br>Centre: 3 avec APR intégrés<br>Total: 5         |
| Parc Échelle          | Gimaex Feumotech EPC 32 PRX-B  |
| Capacité de sauvetage | Hauteur: 32 m<br>Longueur du bras articulé: 4,85 m<br>Charge maximale: 400 kgs |



### **Ydon 481**

Enfin, le site de Concise a bénéficié de l'arrivée d'un véhicule de transport de personne et matériel, identique à ceux dont disposent déjà les sites DPS d'Yverdon, de Grandson et d'Yvonand.

#### Caractéristiques

|                  |   |
|------------------|---|
| Marque et modèle | Mercedes-Benz Sprinter 516 BT 4x4                                       |
| Dimensions       | Longueur: 6,16 m<br>Largeur: 2,40 m<br>Hauteur: 3,00 m                  |
| Poids total      | 5'000 kgs   |
| Moteur           | Cylindrée: 2'143 cm <sup>3</sup><br>Puissance: 163 CV<br>Couple: 360 Nm |
| Transmission     | Automatique à 5 vitesses  |
| Carburant        | Diesel et AdBlue  |
| Nombre de places | Avant: 1+2<br>Centre: 3 avec APR intégrés<br>Arrière: 2x4<br>Total: 14  |
| Particularité    | Capacité de chargement d'un conteneur                                   |



Tous ces véhicules ont été mis à disposition par l'ECA. En outre, l'ECA a gracieusement offert l'ancien tonne-pompe 2'400 litres du site DPS d'Yverdon-les-Bains (Ydon 122) au SDIS NV, comme véhicule historique. Pour rappel, ce tonne-pompe, appelé TP CR pour centre de renfort, avait été acquis en 1991, financé à raison de 75% par l'ECA et 25% par la ville d'Yverdon-

les-Bains, comme tonne-pompe dédié aux interventions hors-ville.

Certains véhicules, propriétés du SDIS sont vieillissants et devront faire l'objet de remplacement ces prochaines années, en particulier le véhicule matériel, Ydon 172, qui sera vraisemblablement changé en 2018.

L'ensemble des véhicules en mars 2015



Il convient aussi de préciser que 2015 a été une année particulièrement accidentogène pour le SDIS. Si aucun blessé n'est à déplorer, ce ne sont pas moins de cinq accidents qui ont touchés cinq véhicules différents, dont deux neufs. Trois accidents sont dus à des marches arrières, un causé par la collision avec un animal sauvage et un autre pour une raison qui n'a pas pu être déterminée. Si aucun véhicule n'a subi de dégât total, le montant des dommages à l'ensemble des véhicules dépasse largement les CHF 10'000.- et le montant des dégâts commis à propriété d'autrui dépasse quant à lui les CHF 30'000.-. La grande partie des montants a été prise en charge par les assurances.

En ce qui concerne les remorques, leur nombre a été diminué de 80 à 70, principalement dû à la restructuration des sites DAP.

À noter que le SDIS possédait deux échelles remorquables, une motorisée sur le site DPS d'Yvonand et une manuelle à Grandson. Pour des raisons d'harmonisation et d'efficience, l'EM a décidé de n'en conserver

qu'une (motorisée) sur le site le plus propice (Grandson). L'échelle manuelle a été cédée au corps de sapeurs-pompiers de Farvagny / FR.

L'identité visuelle des véhicules a aussi fait l'objet d'une harmonisation. Sous le mandat de l'ECA, tous les véhicules comportent désormais le logo officiel du SDIS ainsi que leur commune de stationnement.



## 4.6 MATERIEL D'INTERVENTION

Si le matériel est constitué principalement de moyens de lutte contre le feu, il est complété par des moyens pionniers, de lutte contre les pollutions, de sauvetage, de lutte contre les dégâts d'eau et de matériel divers pour usage technique particulier.

Les quatre sites DPS possèdent des moyens de protection respiratoire dans leurs véhicules d'intervention. Nonante-huit appareils respiratoires Interspiro QS2 sont ainsi répartis entre Yverdon, Grandson, Yvonand et Concise. Ce matériel est pratiquement neuf, car il a été remis à jour par le canton en 2014. Sur le site d'Yverdon-les-Bains, il est complété par des combinaisons adaptées aux interventions chimiques. La majeure partie du matériel d'intervention est mis à disposition par l'ECA et de surcroît remplacé à sa charge en cas de nécessité.

Les sections DAP sont quant à elles pourvues du standard de base pour assurer les premières mesures avant

l'arrivée du DPS, à savoir un chariot d'extinction, un chariot échelle et une motopompe. En outre, les sections DAP Y disposent d'un véhicule.

À ce jour, le matériel dans son ensemble est correctement réparti sur les 11 emplacements du SDIS. Les travaux de restructuration des différents emplacements, principalement au niveau des sections DAP sont terminés et le matériel en surplus est en cours de restitution à l'ECA. Certains engins, déplacés d'un local à l'autre ont contribué à l'équilibre des forces sur la région. La standardisation ainsi réalisée a pour conséquence une simplification du suivi et de la maintenance de l'ensemble du matériel d'intervention et correspond parfaitement aux standards demandés par l'ECA.

Hormis l'arrivée de nouveaux ventilateurs de type «EX» pour les interventions chimiques et le remplacement des barrages flottants contre les pollutions, tous deux

fournis par l'ECA, le SDIS NV n'a pas procédé à l'acquisition de matériel particulier en 2015. L'arrivée des nouveaux véhicules a largement suffit à alimenter les

multiples soirées de formation et d'acclimatation aux nouveaux systèmes embarqués et le passage en revue du matériel agencé.

## 4.7 EQUIPEMENT PERSONNEL

L'équipement personnel est et restera toujours le premier rempart de protection du sapeur-pompier face au feu. De ce fait, il requiert logiquement une place importante dans le domaine de la logistique. Avec des effectifs se montant à plus de 300 personnes, ce secteur représente un grand volume de travail et une gestion complexe.

Au début de l'année 2015, les quatre DPS du SDIS ont remplacé leurs tenues feu par le nouveau standard cantonal. Cet équipement fourni par l'ECA se compose d'une veste et d'un pantalon feu, d'une nouvelle paire de gants, d'une cagoule de protection contre la chaleur et d'un anneau de sangle pour l'assurance personnel. Les sections DAP conservent leurs tenues actuelles.

Nouvelle tenue d'intervention des DPS



La caserne d'Yverdon-les-Bains étant le centre névralgique de la région, la structure, mise en place pour accueillir le personnel du SDIS, est désormais totalement opérationnelle. Elle permet d'absorber et de gérer au mieux les allées et venues de l'ensemble du personnel du SDIS et de répondre rapidement à toutes les demandes d'équipement des sapeurs. Depuis le début 2015, chaque sapeur incorporé dans le SDIS se voit offrir la possibilité de venir échanger ou remplacer un élément de son équipement personnel. Des dates fixées au planning annuel permettent à chacun de venir à la caserne d'Yverdon-les-Bains où du personnel formé peut répondre aux demandes.

L'ensemble des équipements de chaque sapeur incorporé au SDIS est désormais répertorié et géré par l'intermédiaire d'une base informatisée.

Le suivi de la reddition de l'équipement personnel lors de départ est en cours d'aboutissement. Il s'agit d'un processus complexe impliquant plusieurs niveaux hiérarchiques dont la vue d'ensemble et surtout, les quitances de restitution, ne sont pas aisément obtenues.

Partant du constat que seuls les officiers du site DPS d'Yverdon-les-Bains étaient équipés de tenues de sortie et que celles-ci devenaient vieillissantes, un processus de réflexion global sur une nouvelle tenue de sortie pour l'EM et pour l'ensemble des officiers des sites DPS a été lancé courant 2015. Ce processus de réflexion est allé au-delà de ce mandat initial, en y incluant l'adaptation de la tenue des permanents et des pulls des sapeurs-pompiers miliciens, ceci afin d'avoir une ligne vestimentaire uniforme sur l'ensemble du SDIS. Ces nouvelles tenues, modernes, légères et agréables à porter, seront introduites successivement dans le courant du premier semestre 2016.

## **4.8 PERSPECTIVES 2016**

L'année 2016 sera relativement chargée au niveau du domaine logistique, dont voici quelques éléments :

- Le processus d'engagement d'un préposé au matériel comme pompier permanent à 100% sera lancé début 2016. Ceci se fera au détriment du poste d'employé polyvalent temporaire qui disparaîtra simultanément.
- Le SDIS va sous-traiter la conciergerie des quatre casernes DPS afin de libérer le personnel permanent et milicien des tâches de nettoyage pour pouvoir se concentrer sur l'entretien des véhicules et du matériel d'intervention.
- La nouvelle salle EM sera exploitée dans le courant du premier semestre 2016.
- Les projets d'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains et de Grandson vont se poursuivre avec un investissement en temps grandissant. L'extension de la caserne d'Yverdon-les-Bains est un projet central pour l'avenir du SDIS NV et constitue à lui seul une base de motivation très importante.
- Les marquages des locaux des sections DAP et des remorques seront harmonisés.
- L'ECA va remplacer les tenues moyennes pour les interventions chimiques.
- Un complément de matériel pionnier sera aussi fourni par l'ECA, notamment un vérin de capacité agrandie en longueur et divers petit matériel.
- Les appareils radios portables des sapeurs seront remplacés par des modèles plus récents.
- Un nouveau concept de décontamination personnelle des sapeurs après une intervention feu verra le jour et sera introduit dans tout le canton. À cet effet, le SDIS NV a planifié l'acquisition d'une machine spécialisée pour le lavage et le séchage des tenues d'intervention.
- Les tenues de sortie des officiers DPS seront introduites lors du rapport annuel le 23.03.2016. En outre, les tenues des permanents et les pulls des sapeurs-pompiers miliciens des DPS seront également remplacés pour satisfaire à l'identité visuelle du SDIS.

## 5. PARTENAIRES

### 5.1 DES PARTENAIRES DE QUALITÉ

Le SDIS NV travaille au quotidien avec de nombreux partenaires qu'ils soient des institutions étatiques ou privées: Police Nord vaudois, Protection civile, Gendarmerie, Brigade du lac, Direction générale de l'environnement, Entreprise Ballestraz, La Région, 24 heures, MaxTV, Canal Alpha, Ville d'Yverdon-les-Bains, SDIS voisins, Fédération suisse des sapeurs-pompiers, etc.

Bien entendu, le partenaire principal reste l'Établissement cantonal d'assurances (ECA) qui exerce les com-

pétences du canton de Vaud en matière de défense contre l'incendie et de secours.

Conscient de l'importance de bonnes relations avec les différents partenaires, un poste d'Officier information, responsable des domaines de base de conduite F5/6, a été introduit au sein du nouvel État-major qui entre en fonction au 01.01.2016. Dès lors, ce domaine va se développer fortement durant l'année 2016.

### 5.2 BROCHURE D'INFORMATION

Réclamée depuis la création du SDIS, une brochure d'information destinée aux membres de l'Association intercommunale a été pour la première fois éditée et distribuée, fin avril, aux communes membres. Cette brochure, avec ses 16 pages, présente les grandes lignes

du SDIS, fournit les coordonnées de la gouvernance, tant politique qu'opérationnelle, et présente un extrait du programme annuel. Des retours positifs ont été obtenus, encourageant ainsi à pérenniser cette démarche sur une base annuelle.

### 5.3 COUVERTURE MÉDIATIQUE

La couverture médiatique du SDIS NV a été relativement intense avec 79 articles de presse et émissions télévisuelles sur toute l'année.

Concernant les interventions du SDIS, celles-ci ont fait l'objet de 58 articles de presse, principalement dans La Région, suivie de 24 heures, La Liberté, Le Matin et le magazine 118 swissfire.ch.

Les activités annexes du SDIS, telles qu'inaugurations de véhicules, participation à des concours et au Téléthon, ont fait l'objet de 18 articles de presse, dont 11

dans La Région, 3 dans le magazine 118 swissfire.ch et 3 émissions télévisuelles (deux par MaxTV et une par Canal Alpha).

Il sied de préciser que le rédacteur en chef adjoint de La Région Nord vaudois, M. Raphaël Muriset, a suivi une section du site DPS d'Yverdon-les-Bains durant une semaine complète. Il a relaté son expérience et ses observations dans un article d'une page dans l'édition du 29.10.2015. L'expérience a été très intéressante et enrichissante, tant au niveau du journaliste qu'au niveau des sapeurs-pompiers.



## 5.4 TÉLÉTHON

Le SDIS NV a participé au Téléthon le 7 décembre 2015 avec la vente des traditionnelles peluches, de boissons et diverses pâtisseries. Les sites DPS de Grandson, Yvonand et Concise (avec Corcelles, Provence et Mutrux) ont ainsi apporté plus de CHF 19'000.-. Les

## 5.5 AUTRES PARTENARIATS

Dans le cadre d'une recherche de l'Université de Neuchâtel sur l'utilisation des drones civils en Suisse, le SDIS NV, premier SDIS vaudois à utiliser un drone sur ses interventions, a offert son soutien au Professeur Francisco Klauser et à Mme Silvana Pedrozo, docteure, tous deux de la Chaire de géographie politique, par la collaboration via des entretiens individuels et des observations de terrain.

Sur recommandation de l'État-major, le CoDir a approuvé une collaboration avec le sap Philippe Phengrasmy, du site DPS d'Yverdon-les-Bains, dans le cadre de son

sections DAP des villages de Suscévaz, Chamblon, Treyvavagnes, Mathod, Onnens et Bonvillars (ces deux dernières associées à Champagne) ont quant à elles réuni presque CHF 14'000.-.

## 5.6 PERSPECTIVES 2016

Intimement liées à la communication, les relations avec les partenaires du SDIS sont placées au centre des préoccupations de l'État-major, en témoigne la volonté de renforcer ces relations avec la création d'une fonction dédiée à cet effet. Plusieurs éléments seront poursuivis et développés en 2016, dont notamment :

- La publication de ce document, premier rapport d'activité de l'histoire du SDIS.

- La poursuite du développement de la brochure d'information dont la distribution sera élargie à l'ensemble des partenaires.
- Le lancement d'un processus de réflexion pour développer et renforcer les relations avec les partenaires.



Suite à une requête personnelle, Mme Mary Besson, qui avait quelques mois lorsqu'elle a été désincarcérée par les pompiers du SIS d'Yverdon-les-Bains le 11 décembre 1996 (suite à une embardée du véhicule conduit par sa maman) a rencontré, avec sa maman, sept de ses sauveteurs, actuellement tous à la retraite.

Une rencontre a eu lieu à la caserne d'Yverdon-les-Bains presque 20 ans après, jour pour jour, le 18 décembre 2015. Ce moment convivial, mais chargé en émotion, tant pour Mesdames Besson que pour les sauveteurs, a permis de se rappeler de bons souvenirs et de valoriser le travail des sapeurs-pompiers en général.



## 6. SYSTÈME D'INFORMATION ET COMMUNICATION

### 6.1 L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

En ne tenant compte que du nombre de collaboratrices et de collaborateurs, le SDIS NV dépasse déjà la catégorie des PME et constitue une entreprise de taille intermédiaire (ETI) avec plus de 300 sapeurs-pompiers.

Toutefois, il s'agit d'une entreprise dont le fonctionnement rend la communication particulièrement complexe :

- La quasi-totalité des membres sont miliciens.
- Le nombre d'heures annuelles fournies par chaque membre varie de quelques heures pour les moins actifs à plus de 500 heures pour les plus actifs et jusqu'à plus de 2'500 heures pour le personnel permanent.
- Les membres sont répartis sur 11 emplacements différents, dont certains locaux ne servent qu'à stocker du matériel d'intervention et ne possèdent ni local administratif, ni atelier.
- Si le SDIS fonctionne 24/24, tous les membres ne travaillent jamais en même temps. Certains sont astreints à un tournus de permanence ou attribués à une série d'exercices. Si les rencontres sont très fréquentes, elles ne se font qu'entre une toute petite portion de membres.

Le SDIS NV ressemble à tout sauf à une entreprise n'ayant qu'un siège central et effectuant un horaire de

bureau en semaine où tous les employés sont présents simultanément. Dès lors, la communication constitue un défi qui a fait l'objet d'une attention toute particulière par l'État-major dès la mi-2015.

En mesure d'urgence, une augmentation des communications par email a été mise en place. À titre d'exemple, chaque poste mis au concours a été envoyé à l'ensemble des membres du SDIS, dans un souci de transparence. Une information a aussi été envoyée début novembre concernant le processus de paiement des soldes. Le bilan des 100 jours du Commandant a été envoyé le 15 novembre 2015, afin d'informer des projets en cours et de la réorganisation de l'État-major. Les cadres ont été régulièrement informés et invités à transmettre les informations à leurs subordonnés.

L'État-major s'est aussi penché sur une adaptation de la hiérarchie interne des sites DPS, notamment ceux d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et d'Yvonand, en sections, afin de mieux structurer le flux de l'information du sapeur au chef de site, ceci dans les deux sens.

Le développement des flux de communications internes et externes au SDIS va se poursuivre durant l'année 2016 avec la prise de fonction de l'Officier information et le développement d'une structure solide lui étant subordonnée.



### 6.2 SITE INTERNET

Avant la régionalisation, seuls les sites d'Yverdon-les-Bains et d'Yvonand possédaient un site Internet. Ces deux sites n'ont pas été maintenus suite à la création du SDIS NV, qui s'est alors retrouvé orphelin de site Internet.

Ce n'est pas par manque de connaissances qu'aucun site n'avait été créé. En effet, les compétences internes existent, puisque le site <http://www.ydon.ch> avait rem-

porté cinq casques sur cinq lors du 3<sup>ème</sup> concours des sites Internet des sapeurs-pompiers organisé par l'entreprise Dräger en 2009, finissant 4<sup>ème</sup> sur 166. Le problème se situait plutôt dans un manque de ressources temporelles et surtout de structure humaine et organisationnelle nécessaire à sa création et sa maintenance.

C'est également dans ce sens que la prise de fonction de l'Officier information permettra de mettre en place

une structure permanente pour créer, puis exploiter un tel site.

Toutefois, dans l'urgence de la campagne cantonale de recrutement, un site Internet très sommaire a été rapidement réactivé par le Plt Thomas Czák, afin d'avoir

au moins un support minimal de diffusion de la vidéo préparée pour le recrutement et des informations de base aux personnes intéressées. La vidéo a été préparée par le Sgt Michaël Prontera et a rencontré un franc succès. Elle peut être vue dans son intégralité sur le site Internet.

### 6.3 INFORMATIQUE

Le personnel permanent du SDIS NV bénéficie de la structure informatique de la ville d'Yverdon-les-Bains en ce sens que le SDIS lui loue les ordinateurs, le réseau, la disponibilité des serveurs informatiques et les moyens d'impression. Si ce réseau est très certainement performant et répond aux normes actuelles en vigueur, il n'est pas du tout adapté au fonctionnement du SDIS. Même si le SDIS, en tant que client, peut demander certains services informatiques, il reste tributaire du cadre fixé par la ville d'Yverdon-les-Bains, pour des raisons parfaitement compréhensibles. Ainsi, à quelques rares exceptions, aucun milicien ne peut avoir accès à ce réseau ni aux données qui y sont stockées, et en aucun cas depuis leurs domiciles. Or, il convient de souligner que le personnel permanent ayant accès à cette structure informatique ne représente que 2% de l'ensemble des pompiers du SDIS. En outre, 90% des données traitées par le SDIS ne concernent pas directement la ville, puisque seule la police du feu constitue un service exclusivement dédié à Yverdon-les-Bains.

Les données informatiques et leurs accès prenant une place de plus en plus proéminente dans la vie moderne, l'attachement du SDIS NV à la structure informatique de la ville d'Yverdon-les-Bains constitue un élément de plus en plus problématique. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les officiers État-major et les responsables de secteurs qui doivent traiter et échanger des données mises à jour quotidiennement. Dès lors, des solutions ponctuelles ont été mises en place de manière individuelle par les personnes concernées, empêchant toute vue d'ensemble de la part de la direction, créant des problèmes sécuritaires inquiétants et débouchant

sur une multiplication des données à un tel point qu'il n'est plus possible de savoir quel document constitue la dernière version en vigueur, ni même d'ailleurs quelle personne est responsable dudit document.

Cette situation entrave fortement la marche du service en diminuant considérablement son efficience. Conscient de ce problème, l'État-major planche depuis quelques temps sur une analyse, pour le moment globale, de la situation et réfléchit aux grandes variantes pour y remédier.

Il sied encore de préciser que le personnel permanent du SDIS a dû passer un grand nombre d'heures à restructurer son serveur, dans l'urgence, fin 2015, pour répondre aux nouvelles normes du service informatique. L'opportunité a été saisie de restructurer la hiérarchie des fichiers selon les domaines de base de conduite de l'État-major et créer un document fixant la nomenclature et la structure des données informatiques, qui fera l'objet d'un ordre de service dans l'année à venir.

L'absence d'un système d'information (SI) pour gérer l'ensemble des besoins du SDIS NV se fait aussi fortement ressentir. Il n'est actuellement plus possible pour l'entité qu'est le SDIS de gérer les différents domaines de base de conduite, notamment le personnel et la logistique, sans un SI moderne.

Finalement, un iMac 27" a été acquis fin 2015 en vue de la création du futur « groupe multimédia » pour la gestion et le traitement de photographies et vidéographies.

### 6.4 PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 constituera certainement une année charnière pour le DBC F6 avec :

- La création d'une structure subordonnée à l'Officier information, dont notamment la réactivation d'un « groupe multimédia ».
- Le développement d'un concept de communication interne et externe au SDIS.
- L'étude de la création et/ou l'acquisition d'un système d'information, au sens large du terme, avec

une structure informatique adaptée aux besoins du SDIS.

- La remise en service d'un site Internet complet, répondant aux attentes de la population.
- L'entrée du SDIS NV sur les réseaux sociaux, notamment en soutien au processus de recrutement.
- La consolidation de l'identité visuelle du SDIS.

## 7. FORMATION

### 7.1 LES BESOINS EN FORMATION

Les sapeurs-pompiers membres d'un site opérationnel DPS ou DAP doivent suivre une formation régulière correspondant aux diverses missions qui leur sont confiées. À cet effet, ils suivent d'une part, les formations cantonales définies par l'ECA et d'autre part, participent régulièrement aux exercices organisés par le SDIS visant notamment à maîtriser l'utilisation de tout le matériel et les engins répartis dans les quatre casernes DPS et les sept locaux DAP. Chaque chauffeur doit pouvoir conduire les véhicules du SDIS et chaque porteur d'appareil de protection respiratoire doit pouvoir engager en toute sécurité. Les chefs d'intervention doivent être spécialement formés à la conduite et la tactique d'intervention.

| Catégorie | Effectif pris en compte | Base | ARI | Chauffeurs* | Secours routier | ABC base | Cadres ABC | OFSI* | Cadres** | Chef interv.*** |
|-----------|-------------------------|------|-----|-------------|-----------------|----------|------------|-------|----------|-----------------|
| site DPS  |                         |      |     |             |                 |          |            |       |          |                 |
| DPS B     | 20                      | 20   | 15  | 6           | -               | -        | -          | -     | 6        | 6               |
| DPS C     | 30                      | 24   | 15  | 6           | -               | -        | -          | -     | 6        | 6               |
| DPS G     | 60                      | 34   | 15  | 8           | 6               | 11       | 3          | 8     | 8        | 6               |
| DAP       | Variable                | 12   | -   | -           | -               | -        | -          | -     | 6        |                 |

\* Effectif pris en compte 50%.

\*\* Effectif pris en compte 33%. Heures venant s'ajouter aux heures de base.

\*\* Effectif pris en compte 25%. Heures venant s'ajouter aux heures de base.

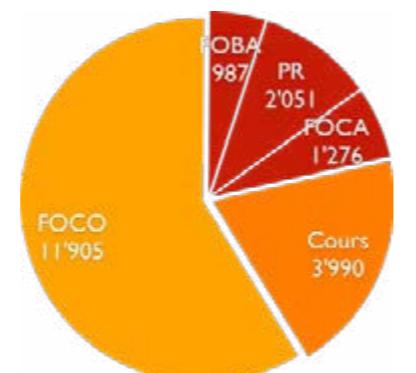
Ces critères correspondent à la participation financière versée par l'ECA et ne constituent en aucun cas la garantie d'un sapeur-pompier formé entrant dans l'équation de la disponibilité opérationnelle du SDIS. En outre, ce tableau ne comprend pas les formations complémentaires pour d'autres domaines de spécialité tels qu'antichute, ventilation, recyclage des pilotes bateau, nouveaux chauffeurs légers et lourds ainsi que nouveaux machinistes échelle automobile.

Le SDIS définit ses critères de formation nécessaires pour qu'un sapeur-pompier puisse efficacement contribuer à la disponibilité opérationnelle de chaque site DPS ou chaque section DAP. À cet effet, depuis 2015 tout nouvel incorporé débute sa formation à la compagnie de formation DPS pour une année pour le membre d'un DAP et pour deux ans pour le membre DPS. Il rejoint ensuite son organe d'intervention où il suit les différentes formations continues et de spécialistes.

Ainsi, le SDIS a effectué un total de 16'219 heures de formation en 2015 (-11% par rapport à 2014 avec 18'215 heures et -2% par rapport à 2013 avec 16'601 heures). À cela, viennent s'ajouter 3'990 heures de cours cantonaux et fédéraux. La répartition totale est la suivante :

En 2015, le chef de la formation a établi un planning annuel tenant compte d'un tournus régulier et d'une répartition géographique des exercices sur l'ensemble du SDIS. Le Canton de Vaud et l'ECA ont établi des critères minimaux<sup>1</sup> de formation des différents membres du SDIS en fonction de leur appartenance (DPS ou DAP) et de leur compétence :

<sup>1</sup> Directive du 1er janvier 2015 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours (ECA 1100/01), Directive du 1er janvier 2015 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours en matière de secours routiers (ECA 1100/02), Directive du 1er janvier 2015 sur la gestion administrative et la participation financière des interventions et des exercices SDIS et Directive du 30 octobre 2008 sur l'organisation et le financement de la formation interne des SDIS en matière de lutte contre les fuites d'hydrocarbures et de produits chimiques (VD 1300/02).

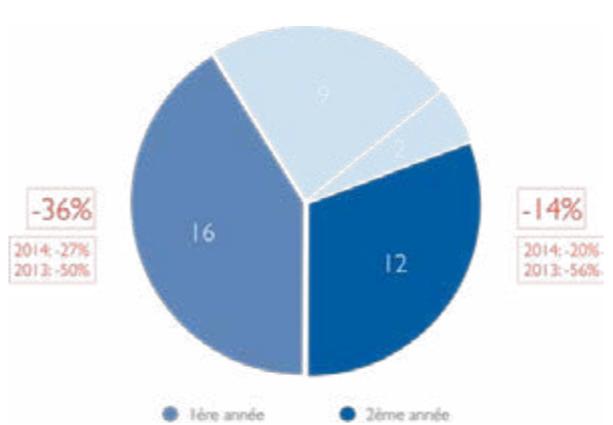


Il convient de noter que le SDIS dépasse largement les minima imposés par les différentes directives cantonales (2'052 de protection respiratoire par rapport à 1'950 heures, 1'276 de formation des cadres par rapport à 864 heures, 11'905 de formation continue par rapport à 7'511 heures).

### 7.2 COMPAGNIE FORMATION DPS

La cp formation DPS est formée des 14 cadres suivants:

| Fonction        | Nom                     | Provenance            |
|-----------------|-------------------------|-----------------------|
| Chef            | Cap instr Éric Stauffer | DPS Yverdon-les-Bains |
| Remplaçant      | Cap Alain Mercier       | DAP Donneloye         |
| Chefs de classe | Sgt Eric Beauverd       | DPS Grandson          |
|                 | Sgt Olivier Gerritsen   | DPS Yvonand           |
|                 | Sgt Matthieu Glardon    | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Sgt Michaël Jaccard     | DPS Grandson          |
|                 | Sgt Loris Morleo        | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Sgt Michaël Prontera    | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Sgt Fabienne Manzi      | DPS Yvonand           |
|                 | Cpl Paulo Filipe        | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Cpl Luis Lopes Gouveia  | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Cpl Ali Maliki          | DPS Yverdon-les-Bains |
|                 | Cpl Vincent Pittet      | DPS Concise           |
|                 | Cpl Serge Stehlé        | DPS Yverdon-les-Bains |



Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 39 recrues/sapeurs étaient incorporés dans la cp formation DPS, toutefois il convient de déplorer plusieurs départs :

Avant le 1<sup>er</sup> exercice, sept personnes ont été radiées du SDIS pour non-participation au FB01. Durant l'année, une a été licenciée pour non-participation aux exercices et une a démissionné pour cause de maladie. En 2<sup>ème</sup> année, une personne a démissionné avant le premier exercice et une autre suite à son déménagement hors du territoire du SDIS. Au cours de l'année, 3 recrues/sapeurs de 1<sup>ère</sup> année et 3 sapeurs de 2<sup>ème</sup> année ont démissionné, ramenant ainsi le total incorporé au 31.10.2015 à 22 sapeurs.

Il convient de noter avec satisfaction que le taux de démissionnaires de 2<sup>ème</sup> année a nettement diminué en 2015. Ceci conforte les efforts mis en place pour développer l'esprit de camaraderie et la fidélisation des sapeurs. Le sentiment est plus mitigé pour ceux de première année du fait de 36% de démissions, une augmentation nette par rapport à 2014. Toutefois, en faisant abstraction des démissionnaires qui n'ont jamais fait un

exercice (au nombre de sept), seules deux personnes ont quitté le SDIS en cours d'année (11%).

Les activités de la cp formation DPS se répartissent en trois catégories :

- Deux séances internes et un cours de cadres (commun avec celui des sites DPS)
- Huit exercices, dont un sur feu réel à Gollion
- Une soirée de tests finaux

Les cadres se sont réunis à trois reprises, afin de coordonner l'instruction et de s'assurer que la méthodologie de l'instruction soit uniforme et appropriée au niveau des participants.

Les 8 exercices donnés aux recrues représentent un total de 22.5 heures de formation, dont 5 sur feux réels. Les participants ont aussi pu bénéficier à six reprises d'une leçon donnée par un instructeur fédéral. En outre, chaque sapeur de 1<sup>ère</sup> année a pu suivre le cours de formation de base (FB01) et une grande partie des sapeurs de 2<sup>ème</sup> année ont pu suivre le cours hydraulique de base (EX01), tous deux donnés par le canton durant deux jours.

Les tests finaux permettent d'évaluer de la manière la plus objective possible le niveau de formation de chaque sapeur et de décider de son passage à l'échelon supérieur et/ou de mesures particulières à prendre.

Il convient de noter que la participation aux exercices a légèrement augmenté cette année avec une moyenne de 93% (par rapport à 87% en 2014).

Les tests se sont bien déroulés et seuls deux échecs sont à déplorer : un en première année, sapeur qui a depuis démissionné, et un en seconde année, sapeur qui poursuit sa carrière au sein du SDIS en redoublant son année.

#### Objectifs de formation de 1<sup>ère</sup> année

Les objectifs de formation pour l'année 2015 ont été fixés comme suit :

Lors de la 1<sup>ère</sup> année, les sapeurs découvrent pour la première fois le métier de sapeur-pompier. Dès lors, ils se situent dans une phase d'introduction au matériel de base et aux engins de base. Ils s'entraînent toutefois par le drill au service des tuyaux.

À la fin de la première année, le sapeur :

#### Objectif principal

- est capable d'intégrer un DPS B ou C ou un DAP Y,

#### Objectifs détaillés

- connaît le matériel de base des sapeurs-pompiers,
- maîtrise le travail de servant au service des tuyaux,
- est capable d'œuvrer comme servant sur les engins de base (motopompe et échelles),
- est capable de sécuriser un site,
- connaît les noeuds courants,
- connaît la vie en caserne,

- est conscient du soin à apporter au matériel.

#### **Objectifs de formation de 2<sup>ème</sup> année**

Lors de la 2<sup>ème</sup> année, les sapeurs renforcent leurs connaissances de 1<sup>ère</sup> année. Dès lors, ils se situent dans une phase de consolidation durant laquelle ils entraînent par le drill les engins de base, le service des échelles, les consommateurs et les agrégats. En outre, ils se situent aussi dans une phase d'introduction avec des nouveautés telles que le travail de machiniste motopompe, le tonne-pompe, le matériel d'inondation et la radio.

À la fin de la deuxième année, le sapeur :

#### *Objectif principal*

- est capable d'intégrer un DPS B, C ou G comme premier intervenant,

#### *Objectifs détaillés*

- maîtrise, en tant que servant le service des échelles et le sauvetage de personnes valides,
- maîtrise, en tant que servant, la motopompe,

- est familier avec l'utilisation des consommateurs et des agrégats,
- est capable d'œuvrer comme machiniste moto-pompe,
- est capable de communiquer par radio,
- est capable d'œuvrer comme servant sur une inondation,
- est familier avec le concept des actions opérationnelles et maîtrise la mise en place d'un dispositif depuis le TP jusqu'au pied du bâtiment,
- appréhende les effets du stress.

Les trois objectifs suivants ont été définis en 2015 pour la cp formation DPS :

- Développer l'esprit de camaraderie
- Intégrer les DAP
- Adopter la philosophie du nouveau règlement

Les deux premiers ont été atteints avec pleine satisfaction. Le troisième a été partiellement atteint et fera l'objet de continuation en 2016.

### **7.3 FORMATION DES SITES DPS ET DES SECTIONS DAP**

La formation continue des sites DPS est faite par les chefs de site sous le contrôle du Chef formation. En voici les grandes lignes :

- Fin mars, dans le cadre de l'acquisition du nouveau système Cobra (lance perforante), le Cap adj Christophe Masson a été formé comme instructeur Cobra durant trois jours au centre de formation national des sapeurs-pompiers de Suède à Böras. Durant le deuxième semestre 2015, quatre officiers du SDIS ont suivi une formation de deux jours pour devenir formateurs, afin de retransmettre la matière aux porteurs d'appareil respiratoire des quatre sites DPS. Les membres de l'État-major et les chefs d'intervention du site DPS d'Yverdon-les-Bains ont également suivi une journée de formation à La Rama à cet effet et finalement les chauffeurs poids lourds et légers ont suivi une demi-heure de formation de conduite sur ce nouveau véhicule.
- En mai, le nouveau matériel d'intervention chimique comprenant le nouveau schéma en étoiles pour la mise en place des mises à terre, le matériel nécessaire pour élaborer ce schéma et deux nouveaux ventilateurs ATEX, a été instruit aux membres du site DPS d'Yverdon-les-Bains.
- Début juin, cinq formateurs du véhicule échelle automobile (VEA) ont participé à deux jours de formation au Centre technique et logistique (CTL) de l'ECA à Romanel pour devenir formateur VEA sur ce nouvel engin. Trente-huit chauffeurs poids lourds du site DPS d'Yverdon-les-Bains ont suivi une heure de conduite avec ce nouveau véhicule et les 27 machinistes échelle auto ont pris en main cet engin en suivant 11 heures de formation de détail.

- Début juillet, six sapeurs-pompiers ont participé à deux journées d'instruction au CTL pour devenir formateur sur les deux nouvelles TP 2000 litres qui équipent les sites DPS de Grandson et d'Yverdon-les-Bains. Une cinquantaine de chauffeurs poids lourds ont suivi une heure de conduite sur ces nouveaux véhicules et tout le personnel des deux sites a suivi la formation de machiniste tonne-pompe lors d'un exercice DPS et de deux modules d'instruction du samedi matin.
- En 2015, les DAP Y ont reçu deux soirées de formation DCH de 2,5 heures chacune sur la connaissance du matériel hydrocarbure et des produits absorbants, l'utilisation du semoir et la pose de barrages sur un cours d'eau. Cette formation permettra de les engager en renfort pour des pollutions sur leur secteur d'intervention.

Les 60 cadres des quatre sites opérationnels DPS ont suivi en février 2015 une soirée d'instruction et un samedi complet en mars pour mettre à jour leurs connaissances. Pour la première fois, les officiers des sections DAP ont aussi participé au cours de cadres du samedi.

Cette instruction sert à amener des thèmes déterminés par l'ECA suite à l'introduction dans le canton de nouveaux règlements fédéraux ou cantonaux et du matériel de dernière génération acquis par l'ECA. Bien entendu, certains thèmes relatifs aux diverses missions sont aussi traités tous les deux à trois ans selon un tournus. Ces cours sont indispensables pour maintenir un bon niveau de formation et retransmettre une instruction identique à tout le personnel du SDIS.

#### **Cours en soirée - février 2015      Cours du samedi 28 mars 2015**

|   |   |
|---|---|
| Présentation du nouveau règlement « Connaissance de base » édité par la CSSP (Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers) | Présentation de l'organisation de la police militaire et de ses diverses missions   |
| Engagement de l'échelle à coulisse selon le nouveau règlement   | Présentation de blindés de l'Armée Suisse   |
| Établissement d'un fil rouge selon une descente de leçon  | Feu généralisé sur véhicules spéciaux   |
|   | Feu de véhicule avec fuite de gaz   |
|   | Conduite de véhicule en terrain difficile   |
|   | Pontage et chaînage de véhicules, utilisation des treuils, chargement et déchargement de modules et de containers depuis nos véhicules d'intervention |
|   | Élaboration d'une leçon motopompe et de sa mise en pratique sur le terrain par rapport au nouveau règlement   |

Plusieurs reconnaissances ont été organisées dans les différents sites DPS.

### **7.4 FORMATION PROTECTION RESPIRATOIRE**

L'objectif du domaine de la protection respiratoire du SDIS NV est de dispenser une formation de qualité, la plus proche possible des interventions, afin de garantir la sécurité des porteurs en intervention, malgré le grand écart d'expérience entre les différents porteurs et les différents DPS. Il convient aussi d'assurer un haut standard de sécurité pour la population en garantissant en tout temps la présence de porteurs formés au départ de chaque site DPS.

La protection respiratoire est à la base de la collaboration régionale entre Yverdon-les-Bains, Grandson, Yvorne et Concise qui a mené à la création du SDIS régional du Nord Vaudois. C'est en 2004, sous la direction du Cap Patrice Nicolin que la protection respiratoire s'est regroupée en une seule entité régionale. En 2007, cette responsabilité est transmise au Cap instr Pascal Livet toujours à la tête des porteurs d'appareils de protection respiratoire (APR) de la région jusqu'au 31.12.2015.

Les premiers pas dans la collaboration n'ont pas été évidents. Les personnes ont dû apprendre à se connaître et à partager. Les procédures, et surtout les habitudes, ont dû être mises à plat pour laisser la place à de nouvelles méthodes de travail. Après deux années de réglages, le concept APR régional a trouvé son rythme de croisière grâce notamment à quelques interventions en commun, dont le feu des Arcades, qui ont donné aux membres du SDIS des expériences communes à partager. De fil en aiguille, en 2013, la protection respiratoire régionale a fêté sa 10<sup>ème</sup> année.

En 2014, dans le cadre de la réflexion portée sur la réduction du nombre de soirs demandés aux membres du DPS, le nombre d'exercices APR est passé de huit à sept, chaque exercice se déroulant sur cinq soirs.

Concernant la formation des sections DAP, il convient de noter que les sections Y ont vu leur formation agrémentée de nouveaux thèmes tels que le DCH, les actions opérationnelles TP et feu d'appartement, l'utilisation d'une MP Trokomat et de radios portables. Les sections Z ont elles aussi pu se familiariser à l'utilisation d'une MP Trokomat en plus de leur formation habituelle. Afin de favoriser les échanges et les connaissances de chacun, les sections Y et Z de chaque secteur ont fait un exercice en commun.

Il convient de souligner que si la participation globale aux exercices est bonne, il reste un certain nombre de personnes dont la participation laisse à désirer, pour ne pas dire qu'elle est inexistante. L'État-major a procédé à une analyse de la situation fin 2015 et va implémenter différentes mesures en 2016 pour améliorer ce taux de participation.

L'apport de nouveaux thèmes d'exercices et le rapprochement entre les sections Y et les sites DPS ont rendu les exercices très attractifs et des retours très positifs ont été reçus tout au long de l'année.

Pour ce faire, le nombre de participants par soir d'exercice est passé de 11 à 13. Il convient d'ajouter à cela quelques exercices supplémentaires répartis dans l'année selon l'actualité ou les exigences de l'ECA. En 2015, ce concept a été reconduit avec satisfaction.

Les objectifs 2015 ont été définis comme suit :

- permettre à chaque porteur APR de comprendre les divers phénomènes thermiques et leurs dangers, de les reconnaître et de les maîtriser en toute sécurité ;
- former un nombre suffisant de porteurs sur la nouvelle « Lance ColdCut Cobra ».

Durant l'année, la formation PR du SDIS NV a représenté environ 40 exercices.

Au mois de mai, 12 porteurs APR, dont trois formateurs, se sont déplacés durant deux jours à Mâcon, au centre de formation des sapeurs-pompiers de Châlon-sur-Saône pour suivre une instruction sur divers types de feux. Ils auront pu parfaire leurs connaissances sur les phénomènes thermiques, l'approche et l'extinction de feux de gaz et d'hydrocarbures ainsi que l'engagement de moyens d'extinction sur une maison d'exercice. Le détachement était accompagné d'une personne du SDIS de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) et d'une du SDIS Vallorbe. Cette première participation en tant qu'observateur a pour but de regrouper ces SDIS dans le cadre de cette formation dès 2016.

D'autres cours de formation complémentaire comme divers cours cantonaux ou encore la formation spécifique sur les installations souterraines de circulation (tunnels) dispensée sur les installations de l'IFA à Balsthal/SO, sont venus agrémenter la formation PR 2015.

Pour la première fois en 2015, il a été possible d'organiser quatre exercices SDIS NV sur le site du simulateur incendie de La Rama (de manière autonome en dehors des cours cantonaux officiels). Cela a permis de mettre en pratique et d'exercer les actions opérationnelles (AO) sur une cage d'escalier et dans les appartements, dans des conditions proches de la réalité, les foyers étant simulés par des feux de gaz.

Un accent important a été mis sur la formation des porteurs du site d'Yverdon-les-Bains à l'engagement de la lance Cobra. Tout d'abord, ce sont un instructeur et quatre formateurs qui ont participé à une formation internationale/cantonale approfondie. Ils ont ensuite pu retransmettre leurs connaissances aux autres porteurs du SDIS NV dans le cadre d'exercices organisés à Yverdon-les-Bains (1 soirée) et à La Rama (1/2 journée). Le Cobra a ainsi pu être engagé à 3 reprises sur des interventions en 2015.

La tâche supplémentaire de la défense chimique incombe aussi aux porteurs APR de l'ensemble du SDIS NV. Les porteurs se doivent non seulement de connaître parfaitement le port des tenues moyennes (tous les porteurs) et lourdes (24 spécialistes issus du site DPS d'Yverdon-les-Bains) mais également de savoir engager l'ensemble du dispositif (zones de protection, dé-contamination,...). Ceci a fait l'objet d'exercices particuliers répartis au cours de l'année.

Le nombre de porteurs dans le SDIS NV a légèrement diminué en 2014 pour s'établir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 66 porteurs. Le nombre de porteurs est défini pour chaque site afin de remplir les standards fixés par l'ECA. Il faut notamment pouvoir garantir un certain nombre de porteurs APR lors de chaque alarme et au départ de chaque site opérationnel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la répartition était la suivante :

| Site/section  | Effectif au 01.01.2015 |
|---------------|------------------------|
| Grandson      | 14                     |
| Concise       | 7                      |
| Yverdon       | 35                     |
| Yvonand       | 10                     |
| <b>Total:</b> | <b>66</b>              |

Pour encadrer la formation de ces personnes, ce sont 14 formateurs et 12 préposés APR qui se sont engagés

durant l'année. Les formateurs et les préposés APR proviennent des quatre DPS. Aucune différence n'est faite par rapport au site DPS d'origine, que ce soit dans les exercices, la formation, l'entretien des appareils ou encore en intervention.

Les interventions et les exercices protection respiratoire demandent aux sapeurs-pompiers une bonne condition physique. Les porteurs APR sont soumis à des contrôles médicaux réguliers. De plus, chacun doit passer avec succès un test sur un vélo. En cas d'échec, le test doit être reconduit dans les six mois. Un double échec oblige le porteur APR à renouveler son certificat délivré par le médecin. Dans l'intervalle, il ne peut plus être engagé. Dès 2015, le test vélo se fait alternativement au CFECA de Lausanne et à la caserne d'Yverdon-les-Bains.

En 2014, environ 15% des porteurs ont subi un double échec au test vélo. Ce taux, initialement d'environ 40% lors de l'introduction des tests en 2011, a baissé progressivement depuis. Malheureusement, en 2015, ce taux est remonté à 45% en ce qui concerne le SDIS NV. Cette péjoration est le résultat de l'introduction des nouveaux vélos fournis par l'ECA et installés en caserne d'Yverdon en fin d'année. Une compilation détaillée des résultats a été transmise à l'ECA qui est en contact avec le fournisseur de vélos pour déterminer d'où pourrait provenir une telle différence négative dans les résultats. Le SDIS NV attend avec impatience une réponse et surtout, des propositions de solution, pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. En effet, un double échec entraînant une visite médicale, les frais inhérents à cette dernière sont actuellement à la charge du SDIS.

Les nouveaux porteurs suivent une formation spécifique de quatre soirs avant d'être intégrés dans les exercices APR. En outre, ils suivent durant la même année, un cours cantonal de trois jours (PR11). Ce n'est que l'année suivante qu'ils sont déclarés aptes à intervenir en tant que porteur APR. Parmi les six sapeurs qui ont débuté en janvier 2015, quatre (un renoncement et une démission) ont terminé leur formation avec succès et pourront intervenir dès 2016. Une nouvelle école de formation est prévue en 2016. Elle réunira sept aspirants provenant des quatre DPS ainsi que deux porteurs venus de la région lausannoise et du Jura bernois.

## 7.5 COURS CANTONAUX ET FÉDÉRAUX

Si le SDIS NV est responsable de l'organisation des exercices selon les thèmes fixés annuellement par l'ECA, ce dernier met sur pied des cours cantonaux ou régionaux d'excellente qualité. L'inscription aux cours est effectuée par le SDIS, mais l'attribution des places

et la confirmation des inscriptions sont validées par l'ECA.

En 2015, le SDIS NV a effectué 478 jours de cours pour un total de 3'990.75 heures, selon la répartition suivante :

| Types de cours                                 | Nombre de jours | Nombre d'heures |
|--|-----------------|-----------------|
| Chefs de groupes                               | 9               | 90              |
| Conduite d'intervention – Chef d'intervention  | 12              | 120             |
| Conduite d'intervention – Conduite d'un groupe | 2               | 20              |
| Conduite d'intervention coordonnée d'un groupe | 5               | 50              |

| Types de cours                                | Nombre de jours | Nombre d'heures |
|---|-----------------|-----------------|
| Cours chimique de base                        | 16              | 160             |
| Cours EMCC, modules 1 à 4                     | 6               | 51              |
| Feux de cheminées                             | 3               | 15              |
| Fire Dragon                                   | 7               | 24.50           |
| Formateur de conduite                         | 5               | 50              |
| Formateur échelle auto - Base                 | 10              | 100             |
| Formateur échelle auto - Perfectionnement     | 5               | 50              |
| Formateur nouvelle tonne-pompe                | 12              | 120             |
| Formation APR à Mâcon                         | 28              | 280             |
| Formation de base des recrues                 | 40              | 400             |
| Formation de conduite à l'IIFA                | 3               | 30              |
| Formation des chefs d'intervention Cobra      | 9               | 90              |
| Formation Ecawin                              | 1               | 5               |
| Formation formateur Cobra à La Rama           | 8               | 80              |
| Formation formateur maison de feu de La Rama  | 8               | 80              |
| Formation instructeur Cobra en Suède          | 3               | 30              |
| Formation route partie 1 à l'IIFA             | 12              | 120             |
| Formation route partie 2 à l'IIFA             | 7               | 70              |
| Formation routière Théorie permis C1 code 118 | 24              | 72              |
| Hydraulique de base                           | 54              | 540             |
| Installations techniques bâtiments            | 3               | 30              |
| Journée technique des commandants             | 3               | 30              |
| Journée technique DPS                         | 4               | 40              |
| Module fumée                                  | 7               | 24.50           |
| Module mousse                                 | 10              | 35              |
| Phénomènes thermiques                         | 7               | 70              |
| Pionnier/désincarcération - Base              | 4               | 40              |
| Piste de gaz et vélo à la Grangette           | 16              | 64              |
| Piste feu de La Rama                          | 63              | 330.75          |
| Protection – Formation barrages               | 4               | 40              |
| Protection – Sécurisation CH/DCH              | 1               | 10              |
| Protection respiratoire de base               | 21              | 210             |
| Protection respiratoire de perfectionnement   | 3               | 30              |
| Rapport administratif des commandants         | 3               | 16.50           |
| Remorque mousse                               | 1               | 10              |
| Retour d'expériences de la FSSP               | 3               | 30              |
| Sécurité antichute - Base                     | 4               | 40              |
| Sécurité antichute - Formateur                | 6               | 60              |
| Sécurité antichute - Répétition               | 1               | 10              |
| Sélection instructeur phase I                 | 3               | 7.50            |
| Sélection instructeur phase II                | 1               | 5               |
| Sélection instructeur phase III               | 3               | 30              |
| Tonne-pompe + pompe HP                        | 8               | 80              |
| Transmission                                  | 1               | 10              |
| Véhicules à propulsion alternative            | 9               | 90              |

## 7.6 COLLÈGE DES INSTRUCTEURS FÉDÉRAUX

Le collège des instructeurs fédéraux est constitué de cinq instructeurs, à savoir les Cap instr Pascal Livet, Christophe Masson, Jean-Paul Mauron, David Perez-Rejon et Éric Stauffer. Il sied de préciser que les quatre premiers sont instructeurs fédéraux protection

respiratoire. À l'exception du Cap Perez-Rejon, ils sont aussi tous instructeurs fédéraux tactiques.

Dans le cadre de leurs activités d'instructeur, les Cap Jean-Paul Mauron et Éric Stauffer ont participé au cours

fédéral de conduite lors d'évènements majeurs du 26 au 30 octobre 2015.

Le Cap instr Pascal Livet a été sollicité par d'autres SDIS pour donner de la formation, notamment dans les actions opérationnelles.

Les instructeurs du SDIS NV sont très actifs dans les cours cantonaux, notamment en protection respiratoire, tactique, hydraulique, phénomènes thermiques, forma-

tion de base, chefs de groupe, ventilation et entretien du matériel et des APR.

Le Sgt Matthieu Glardon a suivi et réussi les phases I à III du processus de sélection d'instructeur fédéral. Il est prévu qu'il suive le cours de base de l'École suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers du 25 au 29 avril 2016 à Couvet/NE, en vue de l'obtention de son brevet d'instructeur fédéral.

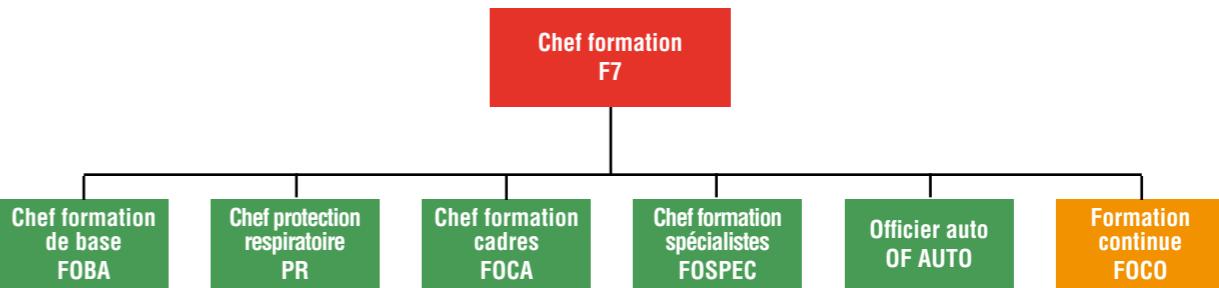
## 7.7 PERSPECTIVES 2016

La formation constitue clairement un des piliers du SDIS, notamment en regard du degré de préparation et de la disponibilité opérationnelle. Toutes les instructions dispensées au SDIS servent à maintenir un niveau de connaissances et de compétences de qualité pour le personnel et ainsi contribuer au bon déroulement des différentes missions.

Les exigences du SDIS NV en terme de formation sont très élevées, mais il convient de les maintenir comme

telles. Ce n'est qu'avec des exigences élevées qu'il est possible de fournir les prestations minimales dans les conditions dégradées. À cet effet, plusieurs éléments essentiels occuperont l'année 2016 :

- Avec la restructuration de l'État-major, le DBC F7 passera de trois représentants à une représentation unique. Dès lors, le domaine se restructure avec la création de cinq filières, comme suit :



Les postes ont été mis au concours et les nominations se feront début 2016. La formation des cadres, étant un nouveau domaine, fera l'objet d'une mise en place différée en fonction des ressources à disposition. La formation continue est l'affaire des chefs de site/Chef DAP et, dans ce cadre, directement sous la coordination du Chef formation.

- Avec la restructuration du domaine formation, la commission d'instruction verra son cahier des charges défini et son fonctionnement cadré.
- Un nouveau plan de formation de base sera introduit pour 2016. Avec une augmentation du nombre d'heures de FOBA à 66.5 en 1<sup>ère</sup> année et envi-

ron 90 en 2<sup>ème</sup> année, les recrues et sapeurs de la FOBA bénéficieront de deux samedis complets durant l'année. En outre, les 2<sup>ème</sup> années pourront déjà intervenir dans le cadre des permanences de week-end.

- Un accent particulier sera mis sur l'esprit de camaraderie au sein de l'ensemble des entités du SDIS.
- Le DAP confirmera ses formations acquises par la consolidation et les échanges entre le DPS et le DAP et entre les sections DAP Y et Z.
- Une attention particulière sera mise sur le suivi de la présence aux exercices et en favorisant aussi les exercices de remplacements.

## NOTES

NOTES

Rédigé par l'État-major du SDIS Nord vaudois  
à Yverdon-les-Bains en mai 2016

#### **Impressum**

© 2016 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Freepik, Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

#### **Distribution papier**

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Officiers du SDIS

Secrétariat du SDIS

Partenaires du SDIS

Ami du SDIS

#### **Distribution électronique**

Sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois  
Rue de l'Arsenal 8  
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95  
F 024 426 14 60

[info@sdisnv.ch](mailto:info@sdisnv.ch)



|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
|---------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Belmont-sur-Yverdon | Bioley-Magnoux    | Bonvillars        | Chamblon               | Champvent               | Chavannes-le-Chêne     |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Chêne-Pâquier       | Cheseaux-Noréaz   | Concise           | Corcelles-près-Concise | Cronay                  | Cuarny                 |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Démoret             | Donneloye         | Épendes           | Essert-Pittet          | Fiez                    | Fontaines-sur-Grandson |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Giez                | Grandson          | Mathod            | Molondin               | Montagney-près-Yverdon  | Mutrix                 |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Novelles            | Onnens            | Orges             | Pomy                   | Provence                | Rovray                 |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Suchy               | Suscévaz          | Treyvagnes        | Ursins                 | Valeyres-sous-Montagney | Valeyres-sous-Ursins   |
|                     |                   |                   |                        |                         |                        |
| Villars-Épeney      | Vugelles-la-Mothe | Yverdon-les-Bains | Yvonand                |                         |                        |